

*Suivi des
indicateurs
stratégiques
2000-2003*

**Suivi
des
indicateurs
stratégiques
2000-2003**

*Suivi des
indicateurs
stratégiques
2000-2003*

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Tableau des indicateurs	3
Faits saillants	5
Graphiques.....	13

INTRODUCTION

Il y a deux ans, le ministère de l'Éducation s'est doté d'un instrument de suivi de son plan stratégique intitulé *Tableau de bord de gestion du plan stratégique de l'éducation 1998-2001*. L'an dernier, cet outil a été mis à jour. Pour la troisième édition de l'ouvrage, le Ministère a procédé à une analyse approfondie des trente-neuf indicateurs retenus pour le *Plan stratégique 1999-2002*. Jugeant qu'une vingtaine de ces indicateurs ont un caractère plus fondamental, il les a sélectionnés pour le suivi de son *Plan stratégique 2000-2003*.

Ainsi, le Ministère répond à trois objectifs : il présente un bilan ponctuel et illustre une évolution dans le temps en fonction des trois objectifs énoncés dans le *Plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation — Prendre le virage du succès* : « [...] 85 % des élèves d'une génération devront obtenir un diplôme du secondaire avant l'âge de 20 ans; 60 %, un diplôme d'études collégiales; 30 %, un baccalauréat¹ ». Le document présente également les principales actions entreprises par le Ministère en 1999-2000 en vue de l'atteinte de ces objectifs.

Toutefois, comme les premières actions n'ont été engagées qu'au cours de l'année scolaire 1998-1999, il est encore trop tôt pour observer des changements significatifs. En conséquence, la présente édition du *Suivi des indicateurs stratégiques* sert davantage à consolider la description de la situation de départ, à partir de laquelle une analyse sera faite annuellement. Au cours des dix prochaines années, le Ministère sera mieux outillé pour mesurer les retombées des efforts investis afin d'influencer les probabilités d'atteindre les cibles fixées pour l'an 2010.

Trois éléments de contexte ont guidé le Ministère dans la révision du choix de ses indicateurs : tout d'abord, le *projet de loi n° 82* portant sur la gestion gouvernementale, déposé en novembre 1999, est en continuité avec la volonté de plus en plus manifeste du gouvernement du Québec de s'engager dans la gestion axée sur les résultats; ensuite, la publication du *Rapport annuel 1998-1999* du Vérificateur général du Québec, qui précise ses attentes à l'égard de la gestion par résultats et les conditions favorables à son implantation; enfin, la publication du *Rapport annuel 1998-1999* du Conseil supérieur de l'éducation, qui porte particulièrement sur l'évaluation institutionnelle en éducation.

Les indicateurs retenus se rattachent essentiellement au cheminement des jeunes dans le système scolaire québécois. Ils constituent des indicateurs de santé du système d'éducation, peu importe l'année de référence. Ils sont d'ailleurs habituellement utilisés par les acteurs extérieurs pour commenter la performance du système d'éducation au regard de sa mission : assurer la réussite du plus grand nombre à tous les ordres d'enseignement, afin que chaque jeune dispose d'une qualification à son entrée sur le marché du travail. Ils sont regroupés par ordre d'enseignement : l'enseignement primaire et secondaire, l'enseignement collégial, l'enseignement universitaire.

Les indicateurs sélectionnés sont interdépendants. À titre d'exemple, la hausse de la diplomation à un ordre d'enseignement a pour effet d'augmenter les probabilités d'accès au suivant; la persévérance scolaire accroît les chances de diplomation; un arrimage harmonieux entre la formation offerte et les besoins du marché de l'emploi favorise l'accès aux études. Les cibles que le Ministère a associées aux indicateurs sont

1. Ministère de l'Éducation, *Plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation — Prendre le virage du succès*, Québec, février 1997, p. 1.

inévitables liées, les résultats obtenus pour un ordre d'enseignement ayant nécessairement des conséquences, à court ou à moyen terme, sur les ordres subséquents.

Considérant la problématique de la réussite inégale des garçons et des filles, il est apparu essentiel que les données soient toujours fournies selon le sexe, peu importe l'indicateur, les écarts observés à ce chapitre démontrant la pertinence de suivre attentivement ces différences. De la même façon, le souci constant d'illustrer l'évolution du phénomène mis en relief a conduit à la présentation de données étalées sur plusieurs années d'observation.

Quelques indicateurs ont été ajoutés pour mettre en perspective les actions du Ministère, soit au regard de la conjoncture économique, soit en comparaison avec la situation observée ailleurs au Canada et dans des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Toutefois, cet exercice de comparaison fait appel à une certaine prudence car les systèmes scolaires, l'agencement des ordres d'enseignement, le nombre d'années d'études, la variété des diplômes et des filières sont souvent différents d'un pays à l'autre, même d'une province à l'autre. En complément, un indicateur décrit la performance administrative de l'unité autonome de service de l'Aide financière aux études.

Le document se présente en trois sections : la section **Tableau des indicateurs** énumère pour chaque indicateur la cible, les données de départ de l'année scolaire 1997-1998, les données 1998-1999 lorsque disponibles et l'échéance de la période d'observation, la plupart du temps prévue pour 2010. Des renseignements sont également fournis quant à la nature de l'indicateur retenu : il peut s'agir d'un indicateur de contexte (C), de mise en œuvre (MO), de résultats (R) ou de gestion (G). La typologie est définie à la suite du tableau. Dans la section **Faits saillants**, on analyse en quoi les tendances observées indiquent l'atteinte pour l'an 2010 des cibles fixées dans le *Plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation — Prendre le virage du succès*. On décrit également les actions entreprises depuis l'annonce de ce plan pour soutenir et favoriser leur atteinte. La section **Graphiques** complète le document : on y retrouve la source et la définition de chaque indicateur.

Bien que ce document puise une bonne partie de ses données dans la publication annuelle du Ministère *Indicateurs de l'éducation*, il s'en distingue principalement par le fait que pour chaque indicateur, une cible à atteindre dans un délai précis y est associée.

La préparation de ce document de suivi a été rendue possible grâce à la collaboration étroite de tous les secteurs du Ministère. Ils ont fourni les données de mise à jour des indicateurs, révisé certaines définitions et fixé les cibles à atteindre. Le Bureau de la planification stratégique, quant à lui, s'est chargé de la conception du projet et de sa réalisation technique.

Suzanne Messier
Analyste-conseil

TABLEAU DES INDICATEURS

N°	INDICATEURS	TYPE ¹	CIBLE	DONNÉES DE DÉPART 1997-1998	DONNÉES 1998-1999	ÉCHÉANCE
1. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE						
PRI-SEC 1	Proportion d'une génération qui obtient un diplôme du secondaire avant l'âge de 20 ans	R	85 %	69,3 %	72,0 %	2010
PRI-SEC 2	Taux de passage en 3 ^e année du primaire à l'âge normal de 8 ans ou moins	MO	95 %	88,5 %	89,1 %	2010
PRI-SEC 3	Taux de passage du primaire au secondaire à l'âge normal de 12 ans ou moins	MO	85 %	76,7 %	77,4 %	2010
PRI-SEC 4	Taux d'intégration des élèves handicapés en classe régulière	MO	PRÉ. 67 % ² PRI. 49 % SEC. 28 %	PRÉ. 53 % ² PRI. 44 % SEC. 23 %	PRÉ. 62 % ² PRI. 44 % SEC. 23 %	2010
PRI-SEC 5	Taux d'accès à la formation professionnelle avant 20 ans	MO	25 %	16,9 %	16,1 %	2010
PRI-SEC 6	Taux d'obtention d'un diplôme de formation professionnelle avant 20 ans	R	15 %	6,1 %	6,1 %	2010
2. ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL						
COL 1	Proportion d'une génération qui obtient un premier diplôme d'études collégiales	R	60 %	39,3 %	Non disponibles	2010
COL 2	Taux d'accès à l'enseignement collégial ordinaire	MO	70 %	57,6 %	58,2 %	2010
COL 3	Taux de réussite des cours suivis par les étudiantes et les étudiants inscrits aux programmes d'études collégiales	MO	90 %	84,0 %	84,0 %	2000 ³
COL 4	Proportion des étudiantes et des étudiants de la formation préuniversitaire terminant leurs études avec un DEC	R	85 %	69,2 %	Non disponibles	2010
COL 5	Proportion des étudiantes et des étudiants de la formation technique terminant leurs études avec un DEC	R	85 %	52,9 %	Non disponibles	2010

N°	INDICATEURS	TYPE ¹	CIBLE	DONNÉES DE DÉPART 1997-1998	DONNÉES 1998-1999	ÉCHÉANCE
3. ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE						
UNI 1	Proportion d'une génération qui obtient un baccalauréat	R	30 %	28,1 % (1997)	26,6 % (1998)	2010
UNI 2	Taux d'accès aux programmes d'études conduisant au baccalauréat	MO	40 %	33,8 %	33,9 %	2010
UNI 3	Proportion d'étudiantes et d'étudiants qui ont obtenu leur baccalauréat parmi celles et ceux qui sont sortis des programmes conduisant à ce diplôme	R	70 %	65,3 %	Non disponibles	2010

N°	INDICATEURS	TYPE ¹	ANNÉE
4. INDICATEURS DE CONTEXTE			
CONTEXTE 1	Taux de chômage des personnes diplômées selon l'ordre d'enseignement et le type de diplôme	C	1999
CONTEXTE 2	Taux d'obtention d'un premier diplôme du secondaire, du baccalauréat, de la maîtrise et du doctorat au Québec comparés à des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	C	1995
CONTEXTE 3	Dépenses d'éducation par rapport au PIB en comparaison avec des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques en 1994 (OCDE)	C	1994
CONTEXTE 4	Dépenses d'éducation par rapport au PIB en comparaison avec les territoires limitrophes en 1998-1999	C	1998-1999

N°	INDICATEUR	TYPE ¹	CIBLE	DONNÉE 1997-1998
5. AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES				
AFE 1	Taux de satisfaction des usagères et des usagers en ce qui concerne les services de l'Aide financière aux études	G	70 %	84 %

1. Il peut s'agir d'un indicateur de *contexte* (C), qui permet de situer l'environnement dans lequel s'inscrit l'action du Ministère, d'un indicateur de *mise en œuvre* (MO), qui fournit des résultats intermédiaires permettant d'observer les progrès accomplis en attendant de connaître les résultats escomptés, d'un indicateur de *résultats* (R), liés aux effets et aux retombées des actions engagées, qui permet d'apprécier directement les progrès accomplis par rapport à l'objectif visé et, enfin, d'un indicateur de *gestion* (G) qui permet de juger de l'efficacité des ressources utilisées pour atteindre les résultats. Par ailleurs, d'autres indicateurs seront rattachés aux objectifs du *Plan stratégique 2000-2003*, lesquels seront progressivement mis au point à travers divers exercices par le Ministère et ses partenaires : plan d'action, plan de réussite, contrat de performance, reddition de comptes et autres.
2. Il s'agit des taux fixés pour l'éducation préscolaire (PRÉ.), l'enseignement primaire (PRI.) et l'enseignement secondaire (SEC.).
3. Bien que fixée pour l'an 2000, le Ministère poursuivra l'observation des résultats liés à cette cible jusqu'en 2010.

FAITS SAILLANTS

INDICATEURS STRATÉGIQUES DU SYSTÈME D'ÉDUCATION

Dans cette section, le Ministère commente l'évolution de la situation au regard des cibles fixées dans le *Plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation — Prendre le virage du succès* rendu public en février 1997. On y dresse également l'inventaire des principales actions que le Ministère a prises au cours de l'année qui se termine pour atteindre les objectifs annoncés dans le *Plan stratégique 1999-2002* et réitérés dans le *Plan stratégique 2000-2003*.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Le tableau suivant met en rapport la cible de diplomation établie en février 1997 et la situation la plus récente pour laquelle des données sont disponibles. Il permet de mieux comprendre la dynamique qui lie les paramètres d'accès et de persévérance aux études et leur effet escompté sur la cible visée.

Comparaison entre la situation actuelle et celle souhaitée au regard de la cible de diplomation fixée pour le secondaire dans la réforme de l'éducation

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	PROPORTION D'UNE GÉNÉRATION À OBTENIR LE DIPLÔME AVANT 20 ANS (%)		TAUX D'ACCÈS À L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT (%)	TAUX DE PERSÉVÉRANCE JUSQU'AU DIPLÔME AVANT 20 ANS (%)
	Cible en 2010	1998-1999	1998-1999	1997-1998
Total	85	72,0 ¹	77,4 ²	72,0 ¹
1. Comme à peu près tous les jeunes accèdent aux études secondaires, le taux de persévérance correspond à la proportion des élèves de moins de 20 ans qui persévèrent au secondaire jusqu'à l'obtention d'un diplôme, soit en formation générale (DES), soit en formation professionnelle (DEP). 2. Il s'agit du taux de passage des jeunes du primaire vers le secondaire, à l'âge normal de 12 ans ou moins. Source : ministère de l'Éducation, <i>Indicateurs de l'éducation</i>, édition 2000 à venir, Québec.				

Accès au secondaire

La propension pour une génération à obtenir un premier diplôme du secondaire avant l'âge de 20 ans dépend essentiellement de deux éléments : le nombre de jeunes qui accèdent au secondaire et leur proportion à persévérer jusqu'à l'obtention du diplôme avant cet âge. L'accès au secondaire étant quasi universel (99 %), compte tenu de l'obligation de fréquenter l'école jusqu'à 16 ans, on s'intéresse surtout aux jeunes du primaire qui passent en 3^e année à l'âge normal de 8 ans (PRI-SEC 2) ou encore aux élèves qui arrivent au secondaire après l'âge normal de 12 ans

(PRI-SEC 3). Ce dernier indicateur révèle que, en 1998-1999, seulement 77 % des élèves y arrivent, des difficultés étant éprouvées par 23 % d'entre eux, soit 27 % des garçons et 19 % des filles.

Plusieurs actions ont été engagées en 1999-2000 pour augmenter la réussite au primaire et au secondaire, notamment :

- ✓ l'annonce de la nouvelle politique en matière d'adaptation scolaire axée sur la prévention tout autant que sur le soutien;
- ✓ l'ajout prévu de 400 personnes-ressources professionnelles ou de soutien technique pour travailler auprès des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- ✓ la poursuite de la mise en œuvre du *Programme de soutien à l'école montréalaise* s'appliquant aux écoles de l'île de Montréal, caractérisées par un indice de pauvreté élevé;
- ✓ l'injection de sommes pour regarnir les bibliothèques et acheter des dictionnaires et des grammaires;
- ✓ l'ajout de ressources pour offrir du recyclage et du perfectionnement au personnel enseignant et aux membres des directions d'école, principalement afin de soutenir la mise en œuvre de la réforme du curriculum.

Persévérance jusqu'à l'obtention du diplôme

En février 1997, dans le *Plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation — Prendre le virage du succès*, la proportion d'une génération qui devrait obtenir son diplôme du secondaire avant l'âge de 20 ans, sur la base de la fréquentation scolaire obligatoire, a été fixée à 85 % pour 2010. La tendance était alors à la hausse depuis une dizaine d'années, le sommet ayant été atteint en 1995-1996 avec un taux de persévérance de 73,4 %. Toutefois, les données observées au cours des dernières années révèlent une légère baisse de cette tendance qui atteint 72,0 % en 1998-1999 (PRI-SEC 1).

Les actions récentes engagées par le Ministère pour atteindre la cible visée au secondaire ont été menées particulièrement auprès de deux groupes ciblés, les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (PRI-SEC 4) et les élèves provenant de milieux défavorisés. Elles visent à favoriser l'accès et la persévérance jusqu'à l'obtention du diplôme, particulièrement par la formation professionnelle.

Formation professionnelle

Il y a deux voies d'obtention d'un premier diplôme au secondaire : la formation générale et la formation professionnelle. En février 1997, il a été décidé d'intervenir énergiquement en formation professionnelle afin d'augmenter le nombre de diplômes obtenus par les jeunes de moins de 20 ans. La cible fixée dans le *Plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation — Prendre le virage du succès* était de quadrupler, dans les cinq années subséquentes, le nombre de diplômes de formation professionnelle décernés à des jeunes de moins de 20 ans, soit 18 500 diplômes au terme de l'année scolaire 2002-2003.

Même s'il est difficile de calculer de façon exacte dans quelle mesure l'atteinte de cette cible de 18 500 diplômes permettrait de constater que 85 % des jeunes d'une génération obtiendraient leur diplôme du secondaire avant l'âge de 20 ans d'ici 2010, la contribution est indéniable. C'est pourquoi dans le *Plan stratégique 2000-2003*, le Ministère a fixé que, parmi les 85 % de jeunes diplômés du secondaire âgés de moins de 20 ans, au moins 15 % pourraient l'obtenir par la voie de la formation professionnelle, si le nombre de diplômes s'accroît au rythme souhaité, alors que cette proportion n'atteint actuellement que 6,1 % (PRI-SEC 6). Or, le taux d'accès à la formation professionnelle pour les jeunes de moins de 20 ans est relativement stable depuis 1996-1997 : on dénombre environ 16 % des élèves d'une même génération qui s'inscrivent pour la première fois à un programme de formation professionnelle (PRI-SEC 5). Cette proportion devrait augmenter jusqu'à 25 % d'ici l'an 2010.

Comparaison entre la situation actuelle et celle souhaitée au regard des cibles de diplomation fixées pour le secondaire dans la réforme de l'éducation

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	PROPORTION D'UNE GÉNÉRATION À OBTENIR LE DIPLOME AVANT 20 ANS (%)		TAUX D'ACCÈS À L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT (%)	TAUX DE PERSÉVÉRANCE JUSQU'AU DIPLOME AVANT 20 ANS (%)
	Cible en 2010	1998-1999		
Formation professionnelle avec ou sans DES	15	6,1 ¹	16,1 ²	70,5 ³
1. Il s'agit de la proportion d'une génération à obtenir le diplôme d'études professionnelles (DEP) avant 20 ans, proportion limitée par le fait qu'une fraction des élèves inscrits avant cet âge n'obtiennent leur DEP qu'après 20 ans. 2. Il s'agit de la proportion d'une génération qui s'inscrit pour la première fois à un programme de formation professionnelle avant l'âge de 20 ans, que les élèves détiennent déjà ou non un diplôme d'études secondaires (DES). 3. Il s'agit de la proportion des nouveaux titulaires d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) parmi l'ensemble des élèves de moins de 20 ans quittant la formation professionnelle avec ou sans diplôme. Source : ministère de l'Éducation, <i>Indicateurs de l'éducation</i> , édition 2000 à venir, Québec.				

Le Ministère a lancé une campagne de promotion de la formation professionnelle et a entrepris, en 1999-2000, des actions particulières afin d'accroître les inscriptions en formation professionnelle. Qu'on pense :

- ✓ aux foires d'emploi auxquelles il a participé;
- ✓ au *35^e Mondial des Métiers*, tenu à Montréal en novembre 1999, qui a attiré plus de 600 compétitrices et compétiteurs en provenance de 35 pays;
- ✓ au colloque international *Zoom sur les femmes et les métiers non traditionnels*, organisé en parallèle au *35^e Mondial des Métiers*.

ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Dans le *Plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation — Prendre le virage du succès*, rendu public en février 1997, la proportion d'une génération qui devrait obtenir un premier diplôme d'études collégiales en l'an 2010 a été fixée à 60 %. Cette cible est, comme pour l'enseignement secondaire, fonction de deux éléments principaux : le taux d'accès à l'enseignement collégial et la persévérance jusqu'au diplôme. Pour atteindre la cible, il faudrait qu'au moins 70 % des jeunes s'inscrivent aux études collégiales et que 85 % d'entre eux persévèrent jusqu'à l'obtention de leur diplôme. À court terme, cette cible de 60 % apparaît ambitieuse, tant sur le plan de l'accès que sur celui de la persévérance scolaire, la proportion observée en 1997-1998 étant de l'ordre de 39 % (COL 1).

Comparaison entre la situation actuelle et celle souhaitée au regard de la cible de diplomation fixée pour le collégial dans la réforme de l'éducation

ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL	PROPORTION D'UNE GÉNÉRATION À OBTENIR LE DIPLÔME (%)		TAUX D'ACCÈS À L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT (%)	TAUX DE PERSÉVÉRANCE JUSQU'AU DIPLÔME (%)
	Cible en 2010	1997-1998	1998-1999	1997-1998
Formation préuniversitaire		25,2	34,0	69,2
Formation technique		14,1 ¹	19,0	52,9
Total	60	39,3	58,2 ²	60,8 ³
1. Une fraction des étudiantes et des étudiants qui obtiennent un diplôme de formation technique s'étaient d'abord inscrits en formation préuniversitaire, ce qui explique le faible écart entre le taux d'accès et le taux de diplomation, compte tenu du taux de persévérance jusqu'à l'obtention de leur diplôme d'études collégiales. 2. Le total comprend une proportion de 5,1 % des étudiantes et des étudiants inscrits aux sessions d'accueil et d'intégration. 3. Il s'agit de la proportion des étudiantes et des étudiants terminant leurs études avec un DEC en 1997-1998 parmi l'ensemble des étudiantes et des étudiants de l'enseignement ordinaire quittant, avec ou sans diplôme, les programmes d'études conduisant au DEC, peu importe la durée de leurs études. Source : ministère de l'Éducation, <i>Indicateurs de l'éducation</i> , édition 2000 à venir, Québec.				

Accès au collégial

En 1998-1999, la proportion d'une génération de jeunes accédant à l'enseignement collégial se situait à 58 % (COL 2). Ce pourcentage est obtenu par le cumul de la fraction des étudiantes et des étudiants qui s'inscrivent en formation préuniversitaire (34 %), avec celle des personnes en formation technique (19 %), auxquelles il faut ajouter la fraction des jeunes inscrits aux sessions d'accueil et d'intégration (5 %).

Au cours de l'année scolaire précédente, la probabilité d'accès aux études collégiales avait perdu 6 points de pourcentage, passant de 64 % en 1996-1997 à 58 % en 1997-1998. Le resserrement des conditions d'admission au collégial, les nouveaux préalables exigés et la revalorisation de

la formation professionnelle au secondaire expliquent en partie cette régression. De plus, la baisse du taux de diplomation au secondaire, soit en formation générale avec un diplôme d'études secondaires (DES), soit en formation professionnelle avec un diplôme d'études professionnelles (DEP) (PRI-SEC 1), a une incidence sur la propension à accéder au collégial. Or, une probabilité d'accès au collégial de 70 % n'est actuellement possible que si une fraction des jeunes personnes diplômées de la formation professionnelle poursuivent leurs études au collégial ou encore si la quasi-totalité des jeunes ayant obtenu un diplôme d'études secondaires en formation générale continuent leurs études au collégial.

Persévérance jusqu'à l'obtention du diplôme

En ce qui a trait à la persévérance jusqu'à l'obtention du diplôme d'études collégiales, deux indicateurs permettent d'analyser la situation. Tout d'abord, la persévérance des jeunes jusqu'à l'obtention de leur diplôme, peu importe la durée nécessaire pour terminer les études : 69 % des personnes en formation préuniversitaire (COL 4) y arrivent, comparativement à 53 % en formation technique (COL 5). Pour augmenter la persévérance jusqu'à l'obtention du diplôme, le Ministère avait annoncé, à l'automne 1997, une nouvelle mesure financière incitant les jeunes à réussir tous les cours suivis : une légère hausse du taux de réussite a été enregistrée depuis l'instauration de cette mesure (COL 3).

De plus, le Ministère s'est engagé, à la suite du *Discours sur le budget de mars 1999*, à soutenir les cégeps dans la mise en œuvre de nouvelles mesures visant essentiellement à augmenter la persévérance des jeunes jusqu'à l'obtention de leur diplôme d'études collégiales.

- ✓ le soutien pédagogique aux élèves nouvellement inscrits au collégial;
- ✓ l'accompagnement des élèves vers des carrières scientifiques et technologiques;
- ✓ le soutien particulier dans le domaine des technologies de l'information;
- ✓ le soutien au développement de programmes de formation courte;
- ✓ le tutorat par les pairs dans les cégeps.

Enfin, le Ministère a accueilli très favorablement les engagements pris en juin 1999 par la Fédération des cégeps en faveur de la réussite et de la diplomation au collégial dans le document *La réussite et la diplomation au collégial – Des chiffres et des engagements*. On y prévoit notamment que chaque établissement se dotera d'un plan institutionnel pour mettre en œuvre ses engagements en faveur de la réussite.

ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

Dans le *Plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation — Prendre le virage du succès*, au moment de fixer la cible visée pour l'an 2010 de 30 % d'une même génération à obtenir un premier diplôme universitaire, soit le baccalauréat, la proportion était en hausse continue depuis des décennies. Le niveau recherché de 30 % pour l'ensemble des élèves était déjà atteint par les femmes depuis 1992, alors que celui des hommes était de l'ordre de 21 %. La proportion des étudiantes et des étudiants qui accèdent au baccalauréat a continué de croître depuis, sauf pour ce qui est des deux dernières années au cours desquelles un léger fléchissement a été observé. La proportion se situe à 27 % en 1998 (UNI 1). Le défi pour les universités est, en conséquence, de maintenir en croissance la tendance historique.

Comme pour l'enseignement secondaire et collégial, l'atteinte de la cible fixée à l'enseignement universitaire tient principalement à deux éléments : l'accès à cet ordre d'enseignement et la persévérance jusqu'à l'obtention du diplôme.

Comparaison entre la situation actuelle et celle souhaitée au regard de la cible de diplomation fixée à l'enseignement universitaire dans la réforme de l'éducation

ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE	PROPORTION D'UNE GÉNÉRATION À OBTENIR LE DIPLÔME (%)		TAUX D'ACCÈS À L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT (%)	TAUX DE PERSÉVÉRANCE JUSQU'AU DIPLÔME (%)
	Cible en 2010	1998	1998-1999	1997-1998
Baccalauréat	30	26,6	33,9 ¹	65,3 ²
1. Il s'agit de la proportion d'une génération qui s'inscrit à un programme d'études conduisant au baccalauréat. 2. Il s'agit de la proportion des nouveaux titulaires d'un baccalauréat parmi l'ensemble des étudiantes et étudiants quittant, avec ou sans diplôme, les programmes d'études conduisant au baccalauréat. Source : ministère de l'Éducation, <i>Indicateurs de l'éducation</i> , édition 2000 à venir, Québec.				

Accès au baccalauréat

Les tendances observées sur le plan de l'accès aux études de baccalauréat témoignent d'une certaine baisse depuis 1992 : la proportion d'une génération qui s'inscrit pour une première fois à des études en vue d'obtenir un baccalauréat a diminué de 40 % à 34 % en 1998-1999 (UNI 2). Cette baisse résulte en partie de la diminution observée dans l'accès aux études collégiales en formation préuniversitaire qui se dessine après 1992-1993 (COL 2).

Persévérance jusqu'à l'obtention du diplôme

Par contre, les indicateurs illustrent le maintien d'une tendance conforme aux attentes en ce qui a trait à la persévérance scolaire. Les personnes qui poursuivent des études universitaires obtiennent leur baccalauréat dans une proportion qui a augmenté de 56 % en 1987-1988 à 65 % en 1997-1998 (UNI 3).

La principale action récente du Ministère au regard de l'enseignement universitaire a été l'annonce d'une nouvelle *Politique à l'égard des universités*. Ce projet établit un cadre de référence situant les engagements et les attentes du gouvernement à l'endroit des universités. L'une des orientations fondamentales de cette politique est l'accès aux études universitaires et la promotion de la réussite. De plus, certaines mesures annoncées dans le *Discours sur le budget de mars 1999* s'adressaient également aux universités, notamment un soutien particulier dans le domaine des technologies de l'information et pour le développement de programmes de formation courte, entre autres dans les secteurs en pénurie de main-d'œuvre.

CONCLUSION

En 1997, le Ministère s'est fixé des objectifs de hausse de la diplomation à trois ordres d'enseignement. Le suivi des indicateurs démontre que des défis importants sont à relever pour y parvenir. Il met également en relief le fait que les contraintes éprouvées se répercutent d'un ordre d'enseignement à l'autre : les objectifs visés au secondaire sont indispensables aux cibles du collégial et la contribution de ces dernières favorisera l'atteinte des buts fixés à l'enseignement universitaire. C'est pourquoi le Ministère a entrepris diverses actions pour accroître tant l'accès que la persévérance scolaires, et ainsi, augmenter les probabilités que les jeunes d'une génération atteignent les cibles fixées pour l'an 2010.

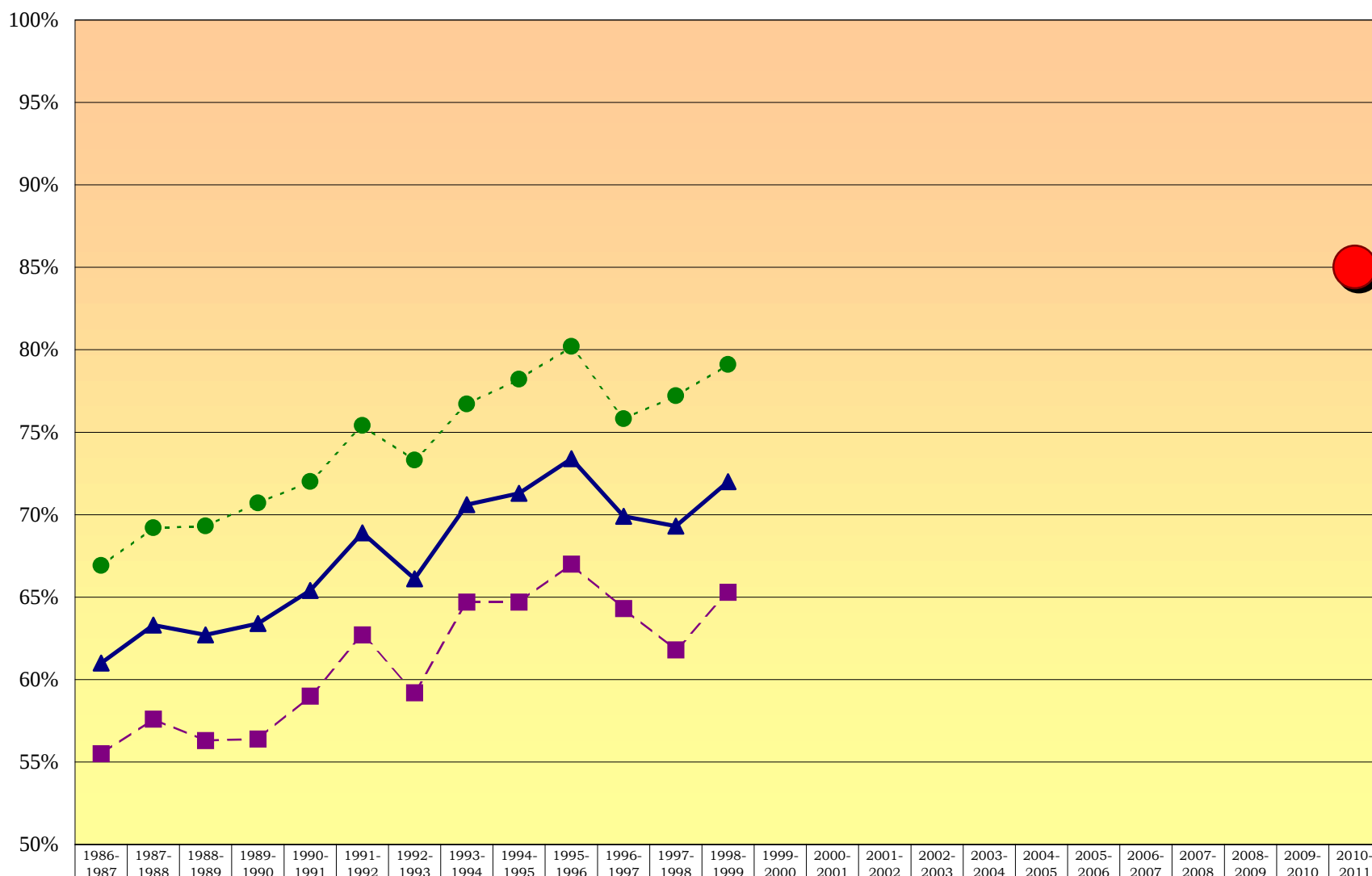
INDICATEURS DE PERFORMANCE DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

Outre les grands indicateurs stratégiques liés au système d'éducation, le Ministère croit opportun de faire état de la performance de l'unité autonome de service de l'Aide financière aux études (AFE), laquelle rend un service direct à sa clientèle. Cette unité a été mise sur pied en 1997 conformément à la volonté gouvernementale d'atteindre une plus grande efficacité dans certains services publics. Elle a pour mission de favoriser l'accès aux études secondaires professionnelles, aux études collégiales et aux études universitaires à temps plein par l'octroi de prêts et bourses.

Les indicateurs élaborés pour le suivi de cette unité autonome sont présentés dans l'*Entente de gestion* de l'AFE. Ils indiquent la volonté du Ministère de maintenir la performance administrative de l'AFE et d'améliorer son régime de prêts et bourses. Parmi les indicateurs clés, la proportion des demandes de prêts et de bourses ou encore celle des plaintes traitées dans les délais fixés sont l'objet d'une attention particulière. Ainsi, on observe que l'AFE dépasse les buts qu'elle s'était fixés au regard du traitement des demandes; par contre, les résultats pourraient être améliorés au chapitre du traitement des plaintes et de celui du service téléphonique. Pour ce qui est des améliorations apportées au régime, plusieurs paramètres ont été introduits ou révisés pour adapter l'aide financière au regard de diverses problématiques (autres bourses, frais de garde, crédits d'impôt, remise de dette, etc.). En somme, bien qu'il reste des améliorations à apporter, il n'en demeure pas moins qu'une bonne performance administrative de cette unité autonome de service est globalement démontrée par le suivi des indicateurs.

GRAPHIQUES

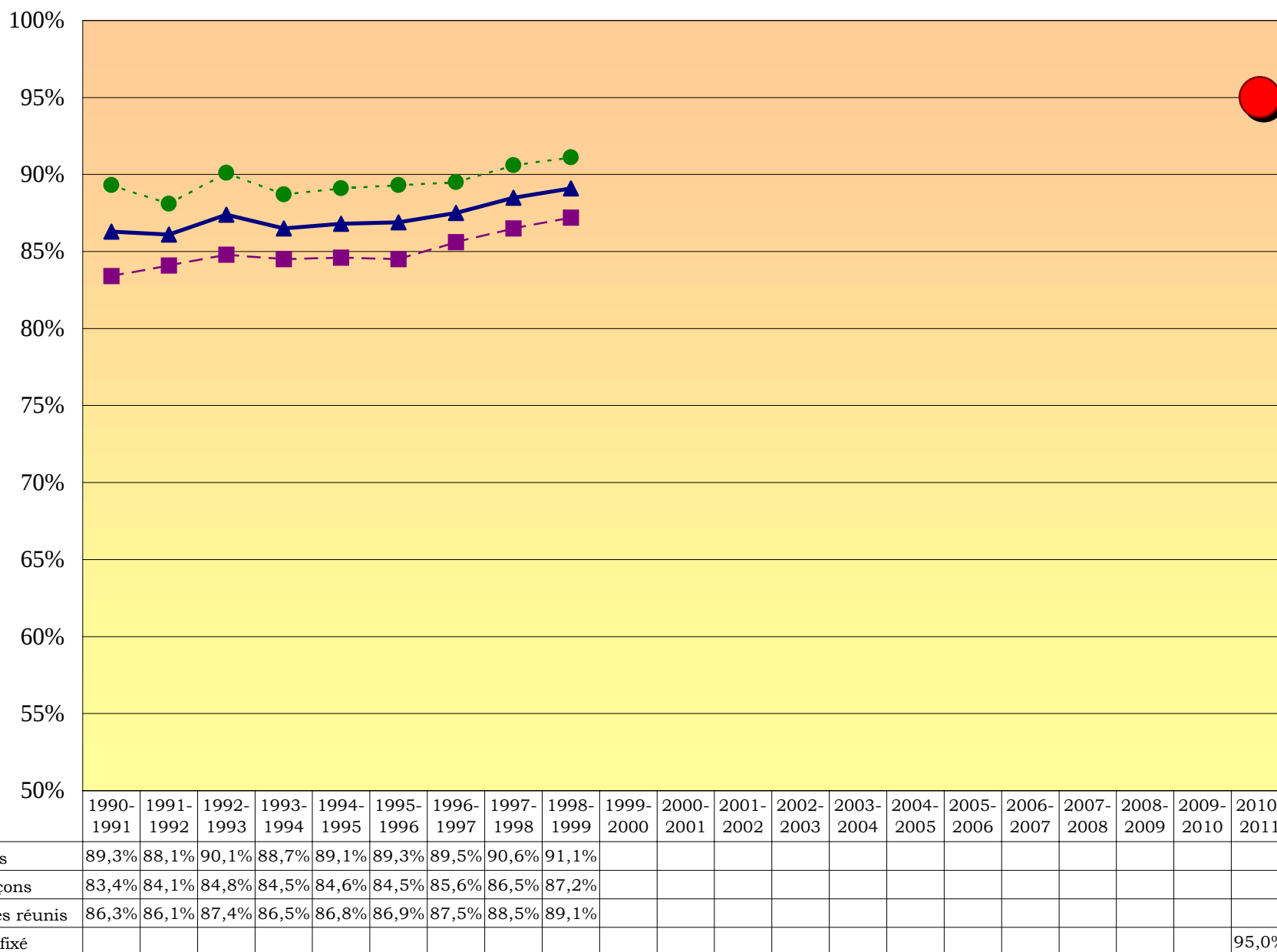
PRI-SEC 1 : Proportion d'une génération qui obtient un diplôme du secondaire avant l'âge de 20 ans



Définition : Proportion d'une génération qui persévère jusqu'à l'obtention d'un diplôme du secondaire, en formation générale (DES) ou en formation professionnelle (DEP), soit dans le secteur des jeunes, soit dans le secteur des adultes avant d'avoir atteint l'âge de 20 ans.

Source : ministère de l'Éducation, *Indicateurs de l'éducation*, édition 2000 à venir, Québec, fiche 5.2.

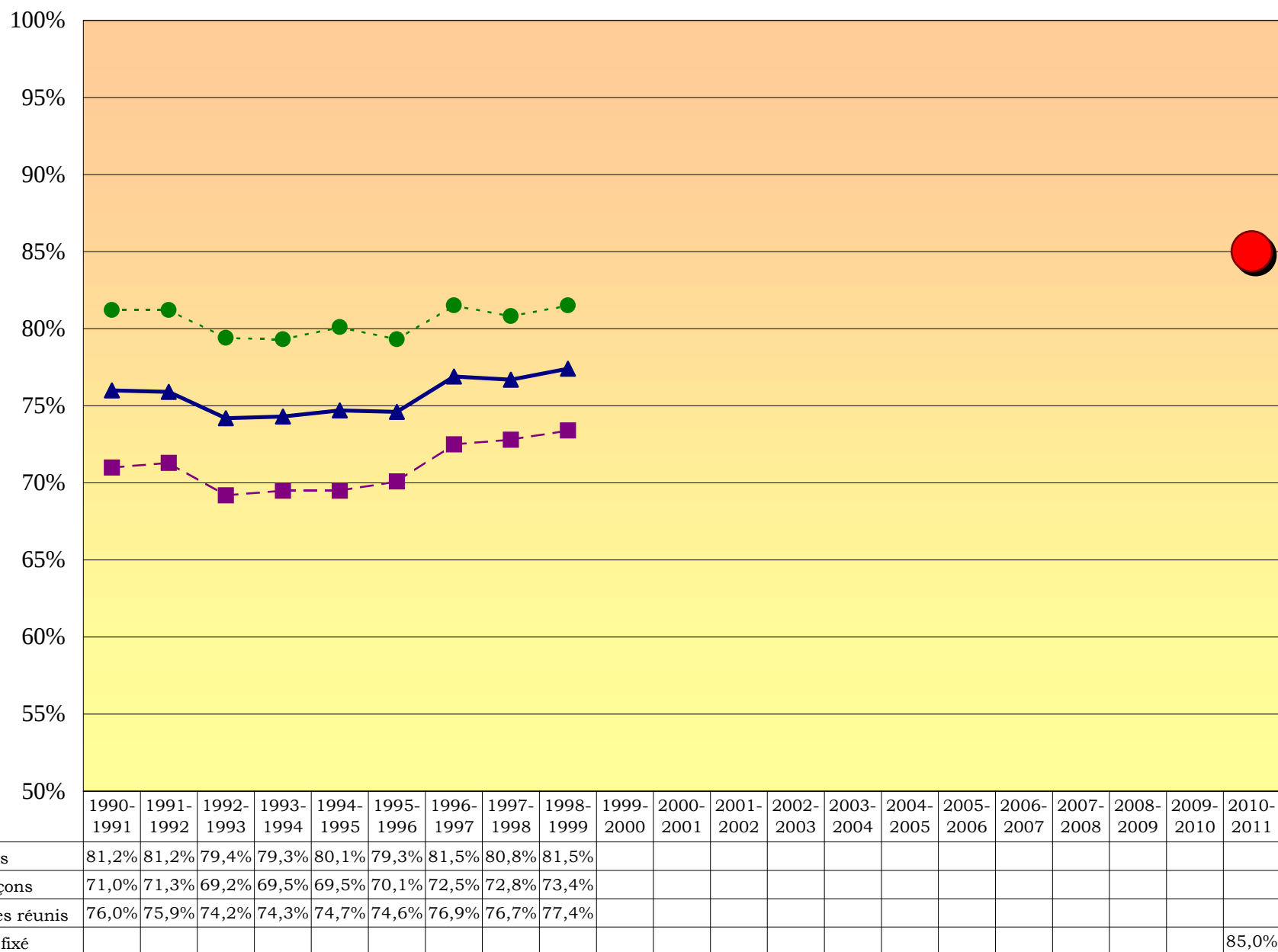
PRI-SEC 2 : Taux de passage en 3^e année du primaire à l'âge normal de 8 ans ou moins



Définition : Proportion d'une génération qui arrive en 3^e année du primaire sans retard, c'est-à-dire à l'âge normal de 8 ans ou moins.

Source : ministère de l'Éducation, *Statistiques de l'éducation*, édition 2000 à venir, Québec, données calculées à partir du tableau 2.2.10.

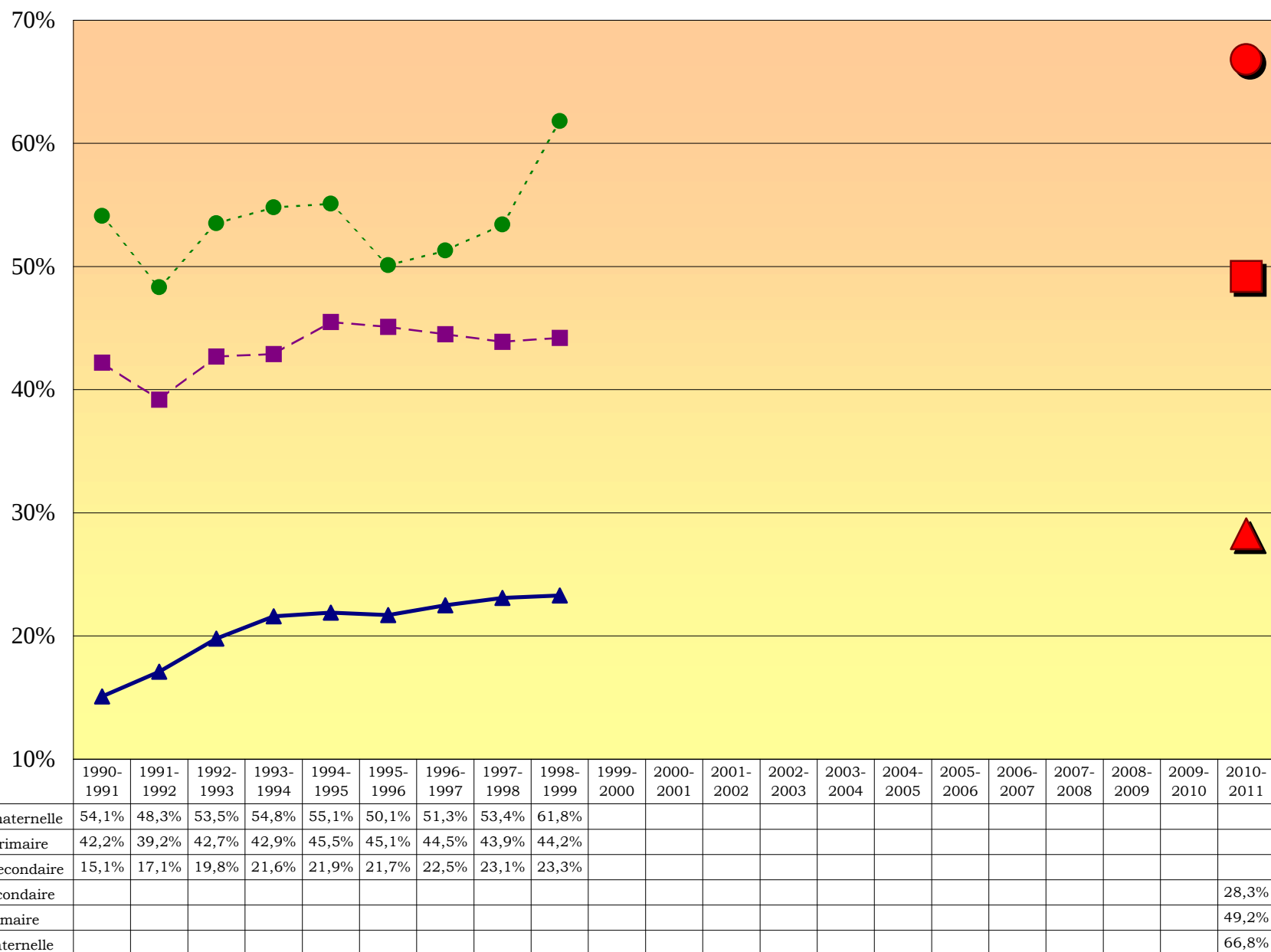
PRI-SEC 3 : Taux de passage du primaire au secondaire à l'âge normal de 12 ans ou moins



Définition : Proportion d'une génération qui arrive en première année du secondaire sans retard, c'est-à-dire à l'âge normal de 12 ans ou moins.

Source : ministère de l'Éducation, *Indicateurs de l'éducation*, fiche 2.7, données non publiées.

PRI-SEC 4 : Taux d'intégration des élèves handicapés en classe régulière

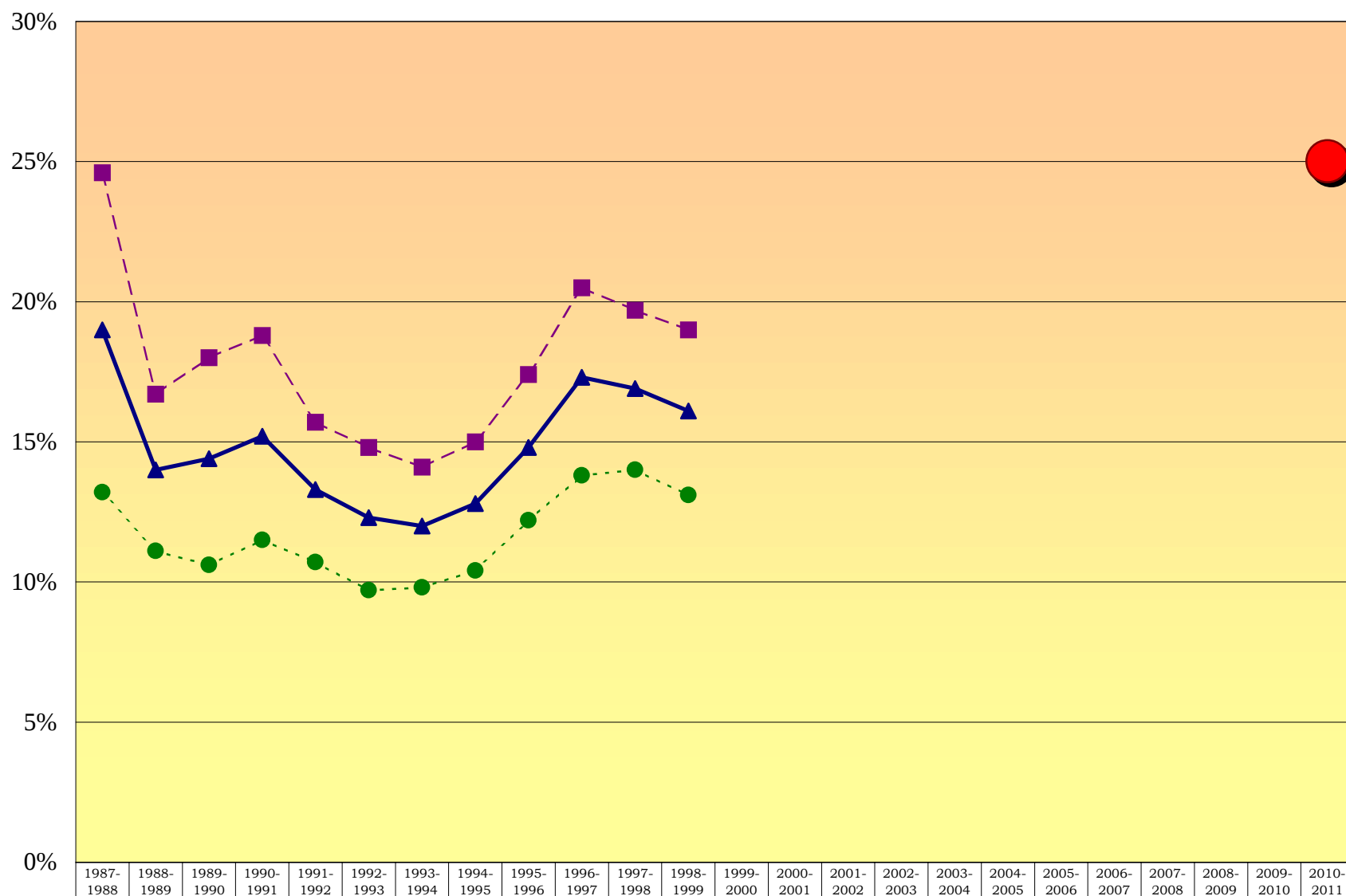


Définition : Proportion des élèves handicapés intégrés en classe régulière dans les commissions scolaires selon l'ordre d'enseignement au 30 septembre d'une année scolaire donnée.

Source : ministère de l'Éducation, données non publiées.

Note : Les cibles pourraient être révisées dans le cadre du processus d'évaluation de la *Politique en adaptation scolaire*.

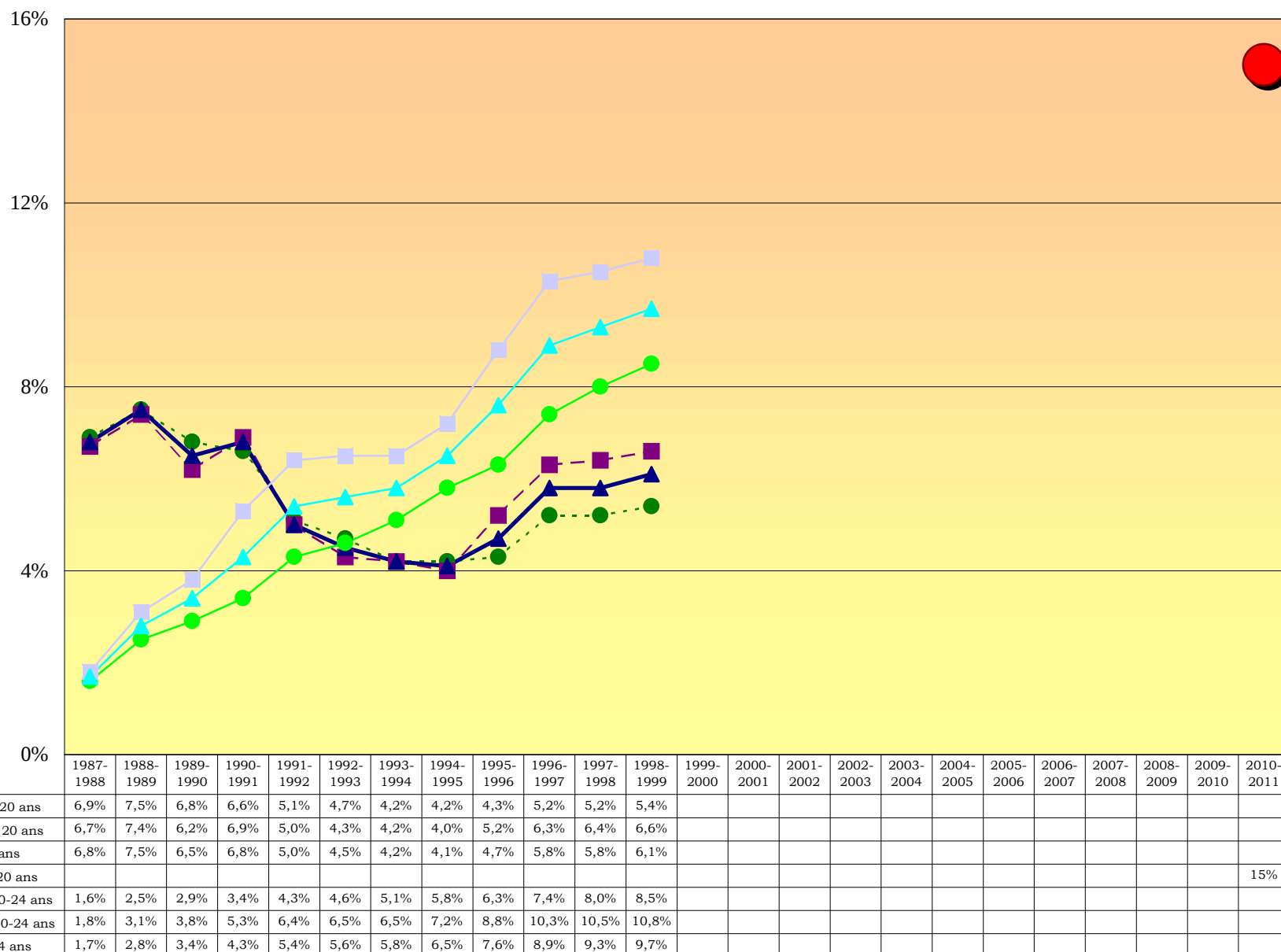
PRI-SEC 5 : Taux d'accès à la formation professionnelle avant 20 ans



Définition : Proportion d'une génération qui s'inscrit pour la première fois à un programme de formation professionnelle avant l'âge de 20 ans au 30 septembre d'une année scolaire donnée, toutes filières ordinaires d'études, toutes sources de financement et tous réseaux (public et privé) confondus.

Source : ministère de l'Éducation, *Indicateurs de l'éducation*, édition 2000 à venir, Québec, fiche 2.4.

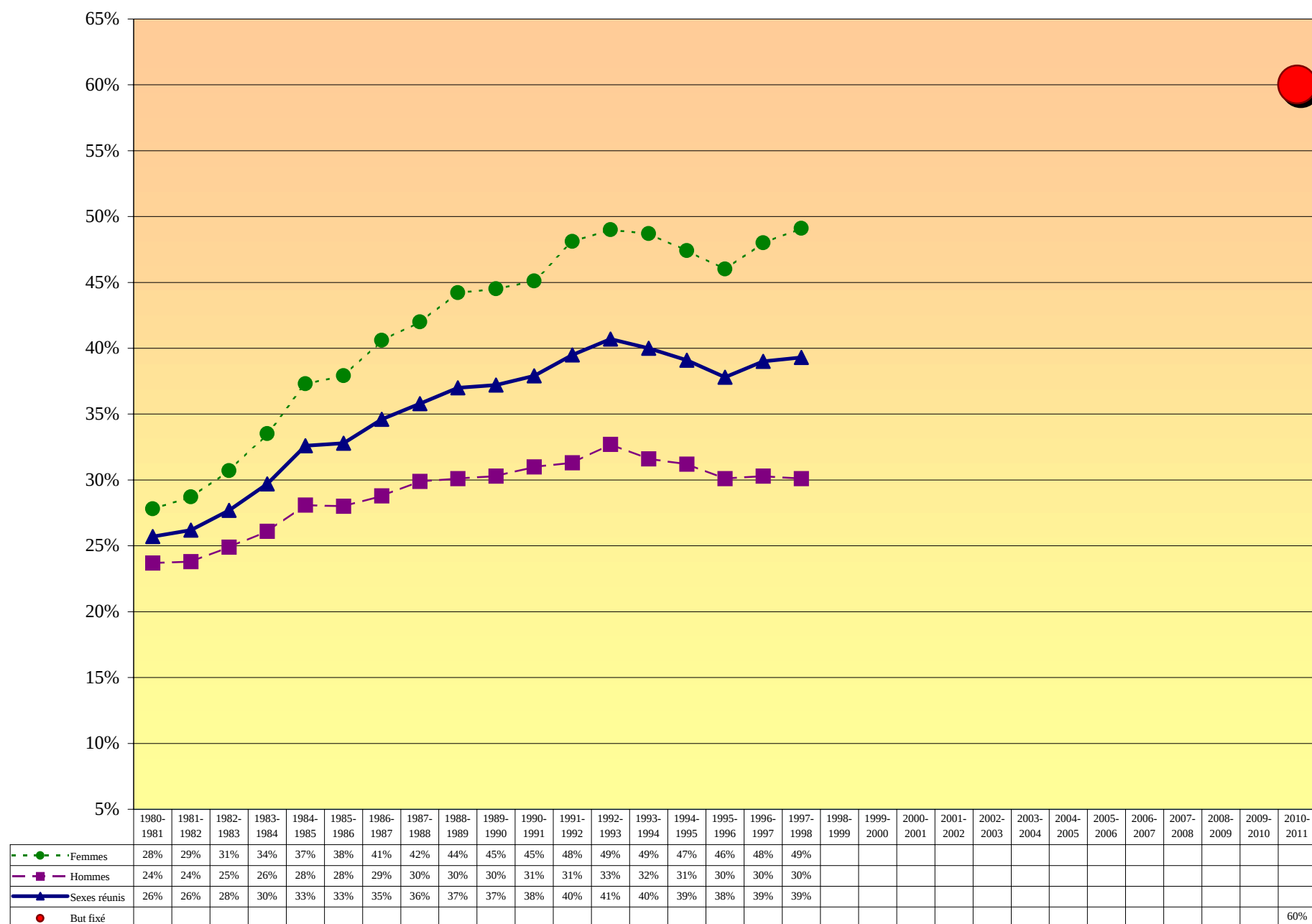
PRI-SEC 6 : Taux d'obtention d'un diplôme de formation professionnelle avant 20 ans



Définition : Proportion d'une génération qui obtient un premier diplôme en formation professionnelle avant l'âge de 20 ans, peu importe que les personnes détiennent déjà leur diplôme d'études secondaires. Les données qui concernent les élèves diplômés entre 20 et 24 ans inclusivement sont fournies à titre comparatif. Les diplômes considérés sont principalement le diplôme d'études professionnelles (DEP) et l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP).

Source : ministère de l'Éducation, *Indicateurs de l'éducation*, édition 2000 à venir, Québec, fiche 5.3.

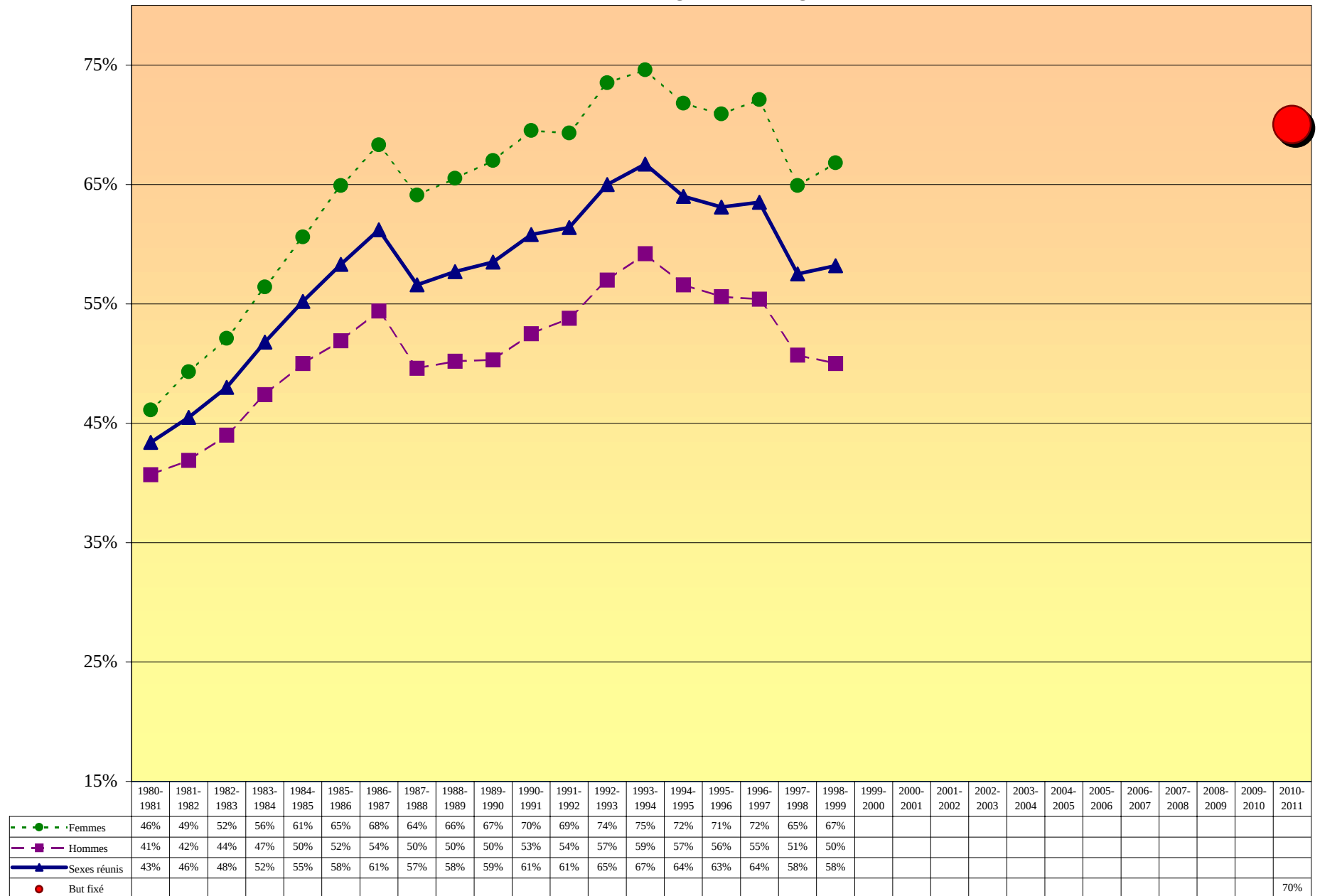
COL 1 : Proportion d'une génération qui obtient un premier diplôme d'études collégiales



Définition : Proportion d'une génération qui persévère jusqu'à l'obtention d'un premier diplôme d'études collégiales.

Source : ministère de l'Éducation, *Indicateurs de l'éducation*, édition 2000 à venir, Québec, fiche 5.4.

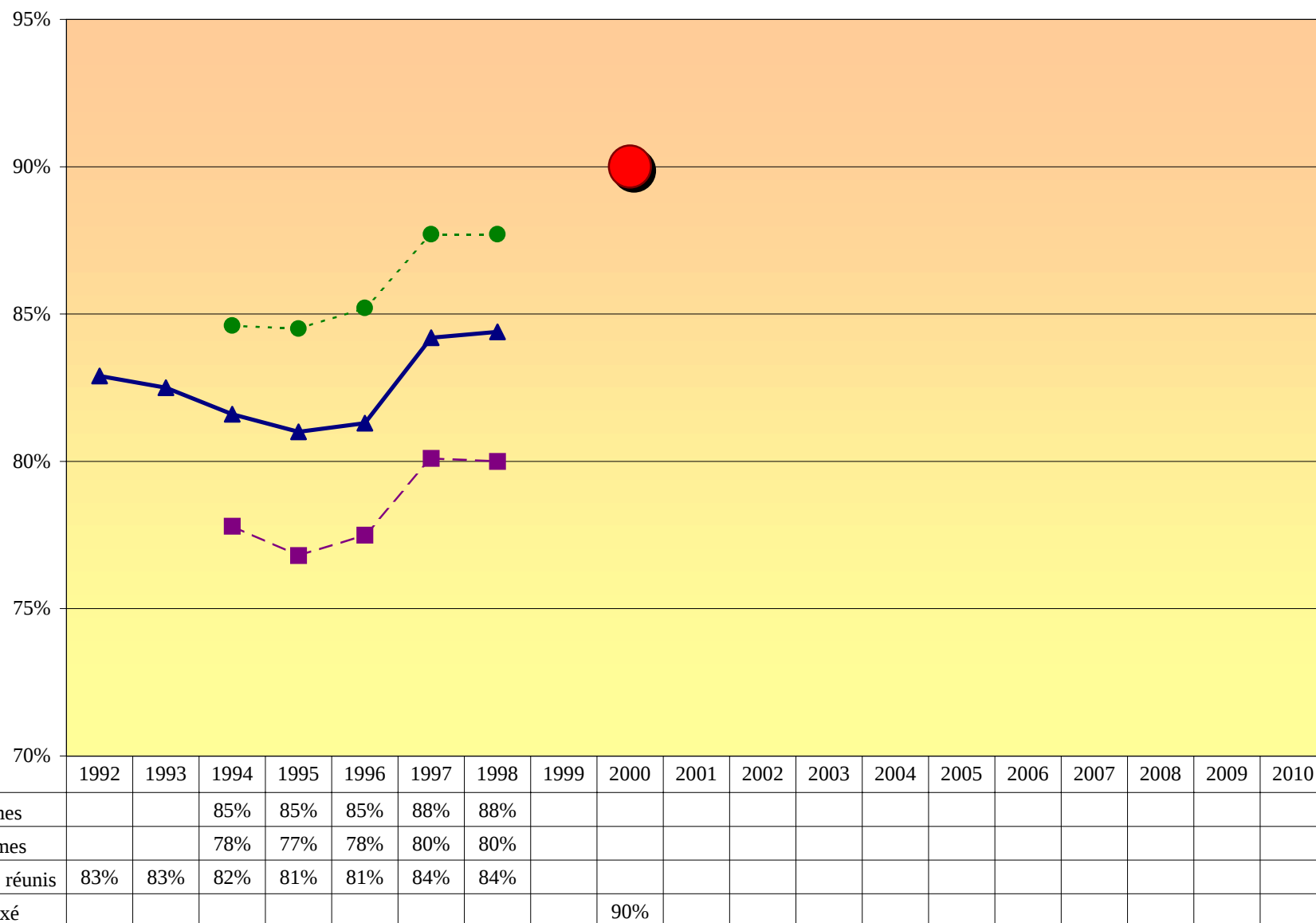
COL 2 : Taux d'accès à l'enseignement collégial ordinaire



Définition : Proportion d'étudiantes et d'étudiants d'une même génération inscrits pour la première fois à un programme conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) à l'enseignement ordinaire, à temps plein et à temps partiel, ce qui exclut la formation continue. On tient compte des étudiantes et des étudiants inscrits dans le réseau tant public que privé, en formation préuniversitaire, en formation technique de même qu'aux sessions d'accueil et d'intégration.

Source : ministère de l'Éducation, *Indicateurs de l'éducation*, édition 2000 à venir, Québec, fiche 2.8.

COL 3 : Taux de réussite des cours suivis par les étudiantes et les étudiants inscrits aux programmes d'études collégiales

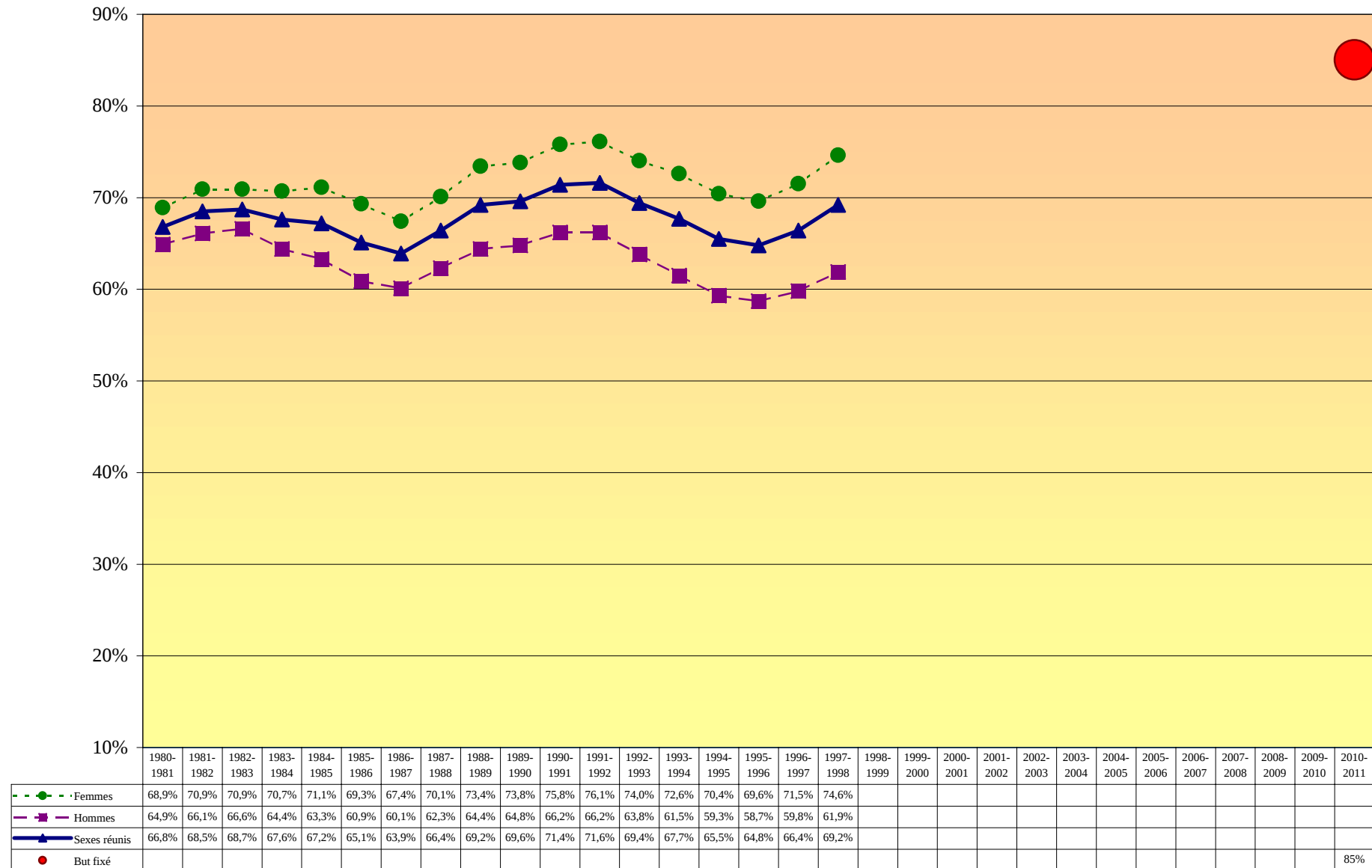


Définition : Rapport entre le nombre de cours réussis et le nombre total de cours suivis pendant le trimestre d'automne d'une année scolaire donnée. Les étudiantes et les étudiants considérés sont inscrits dans le réseau public (cégep) à l'enseignement ordinaire à temps plein, en formation préuniversitaire ou en formation technique.

Source : ministère de l'Éducation, données non publiées.

Note: La cible de 90 % a été établie dans le *Plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation - Prendre le virage du succès*, rendu public en 1997. Bien que fixée pour l'an 2000, le Ministère poursuivra l'observation des résultats liés à cette cible jusqu'en 2010.

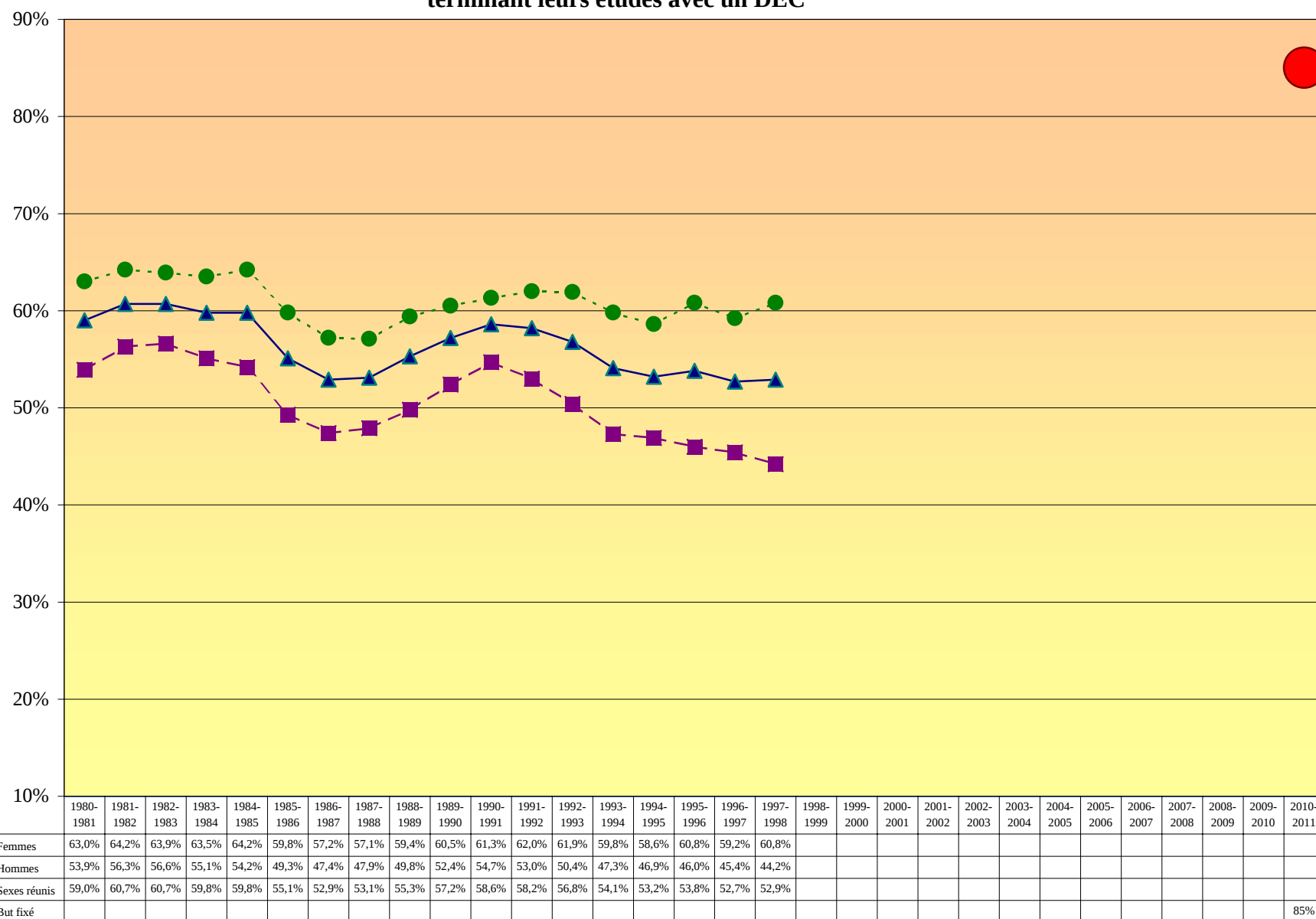
COL 4 : Proportion des étudiantes et des étudiants de la formation préuniversitaire terminant leurs études avec un DEC



Définition : Proportion des nouveaux titulaires d'un DEC en formation préuniversitaire, parmi l'ensemble des étudiantes et des étudiants de l'enseignement ordinaire quittant une année donnée, avec ou sans diplôme, les programmes d'études conduisant au DEC en formation préuniversitaire. On ne tient pas compte de la durée de leurs études. Les sorties sans diplôme sont constituées d'absences durant au moins les deux années scolaires qui suivent l'année de la dernière inscription.

Source : ministère de l'Éducation, *Indicateurs de l'éducation*, édition 2000 à venir, Québec, fiche 3.3.

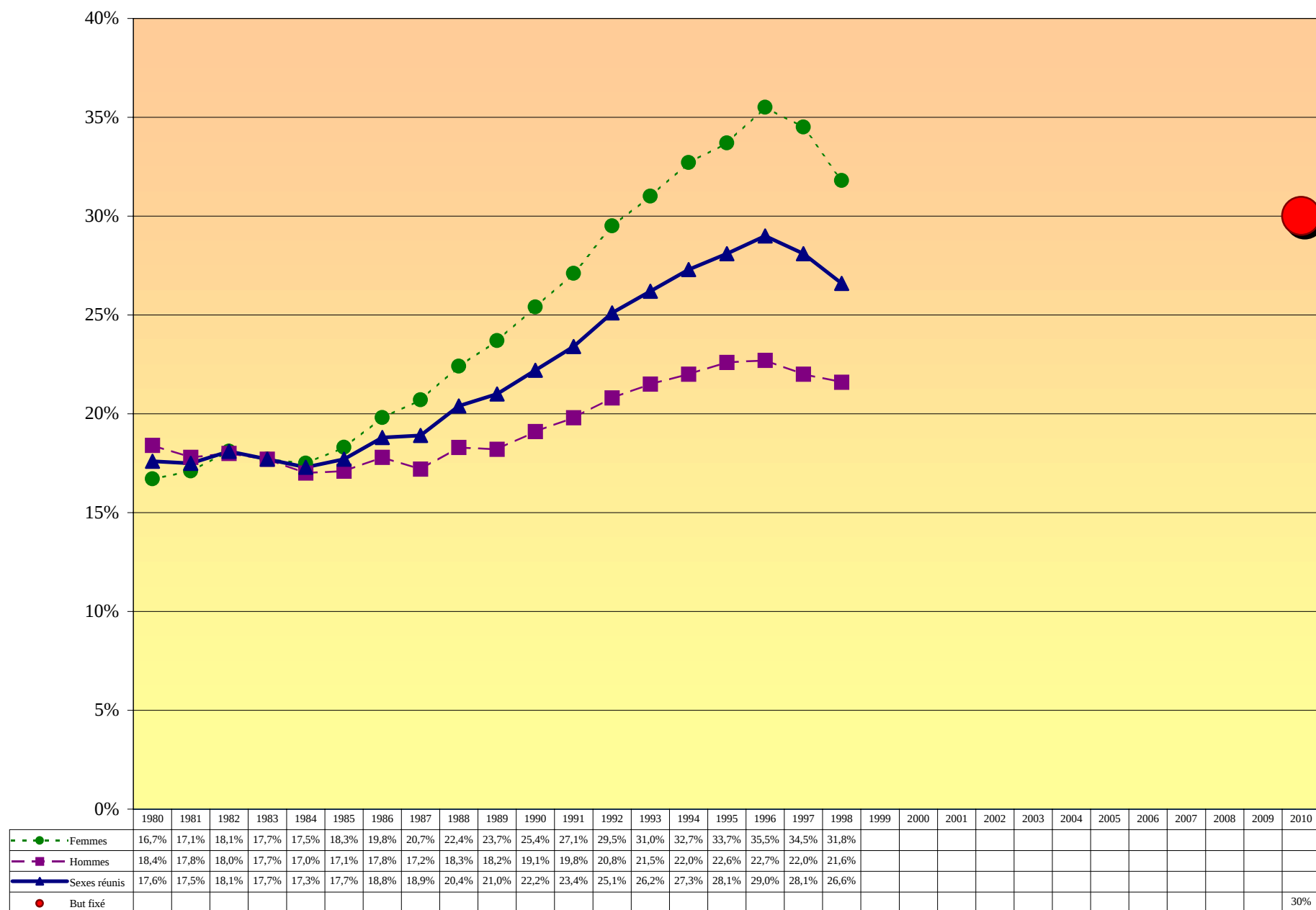
COL 5 : Proportion des étudiantes et des étudiants de la formation technique terminant leurs études avec un DEC



Définition : Proportion des nouveaux titulaires d'un DEC en formation technique, parmi l'ensemble des étudiantes et des étudiants de l'enseignement ordinaire quittant une année donnée, avec ou sans diplôme, les programmes d'études conduisant au DEC en formation technique. On ne tient pas compte de la durée de leurs études. Les sorties sans diplôme sont constituées d'absences durant au moins les deux années scolaires qui suivent l'année de la dernière inscription.

Source : ministère de l'Éducation, *Indicateurs de l'éducation*, édition 2000 à venir, Québec, fiche 3.4.

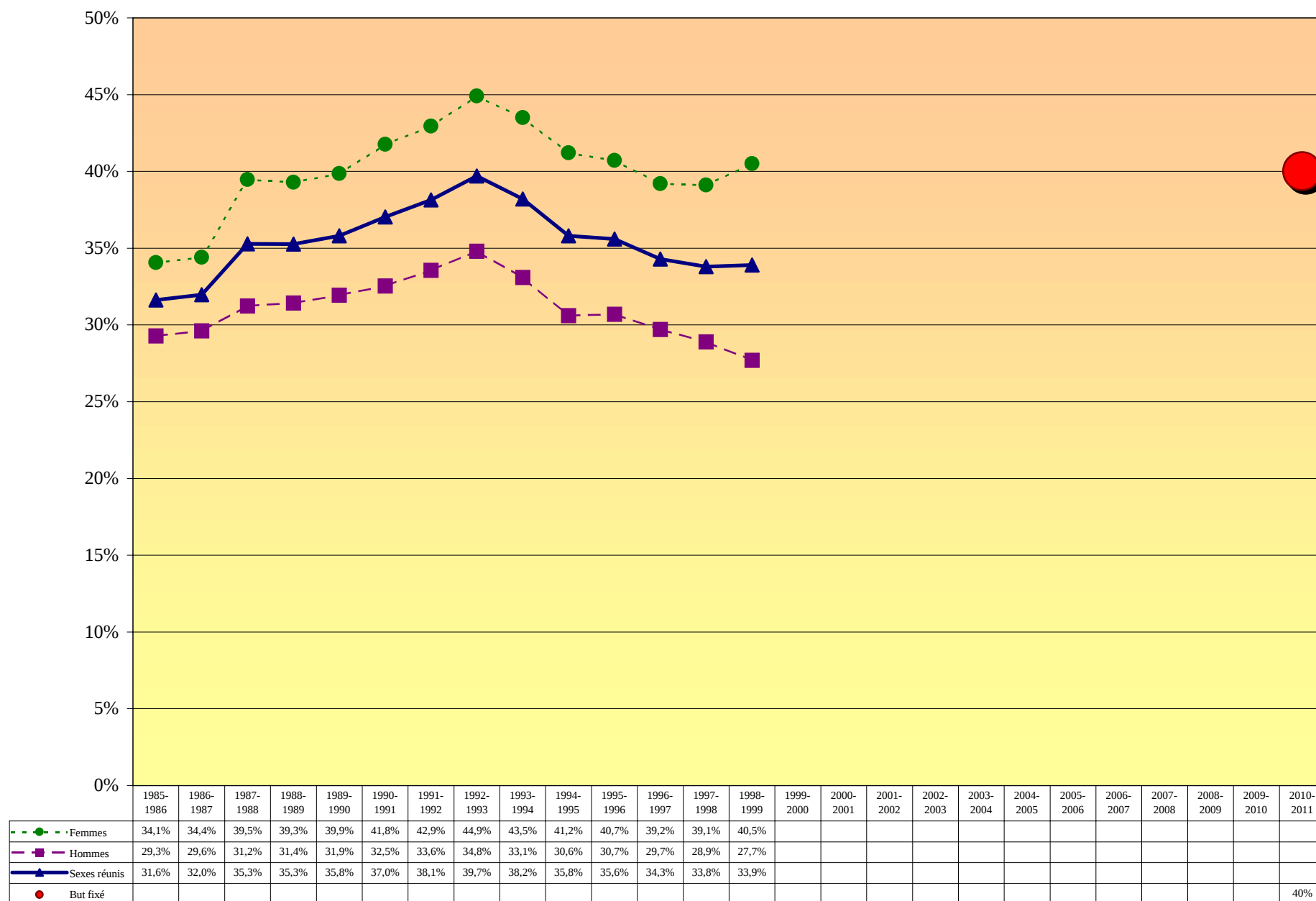
UNI 1 : Proportion d'une génération qui obtient un baccalauréat



Définition : Proportion d'une génération qui persévère jusqu'à l'obtention d'un baccalauréat décerné par des universités québécoises.

Source : ministère de l'Éducation, *Indicateurs de l'éducation*, édition 2000 à venir, Québec, fiche 5.5.

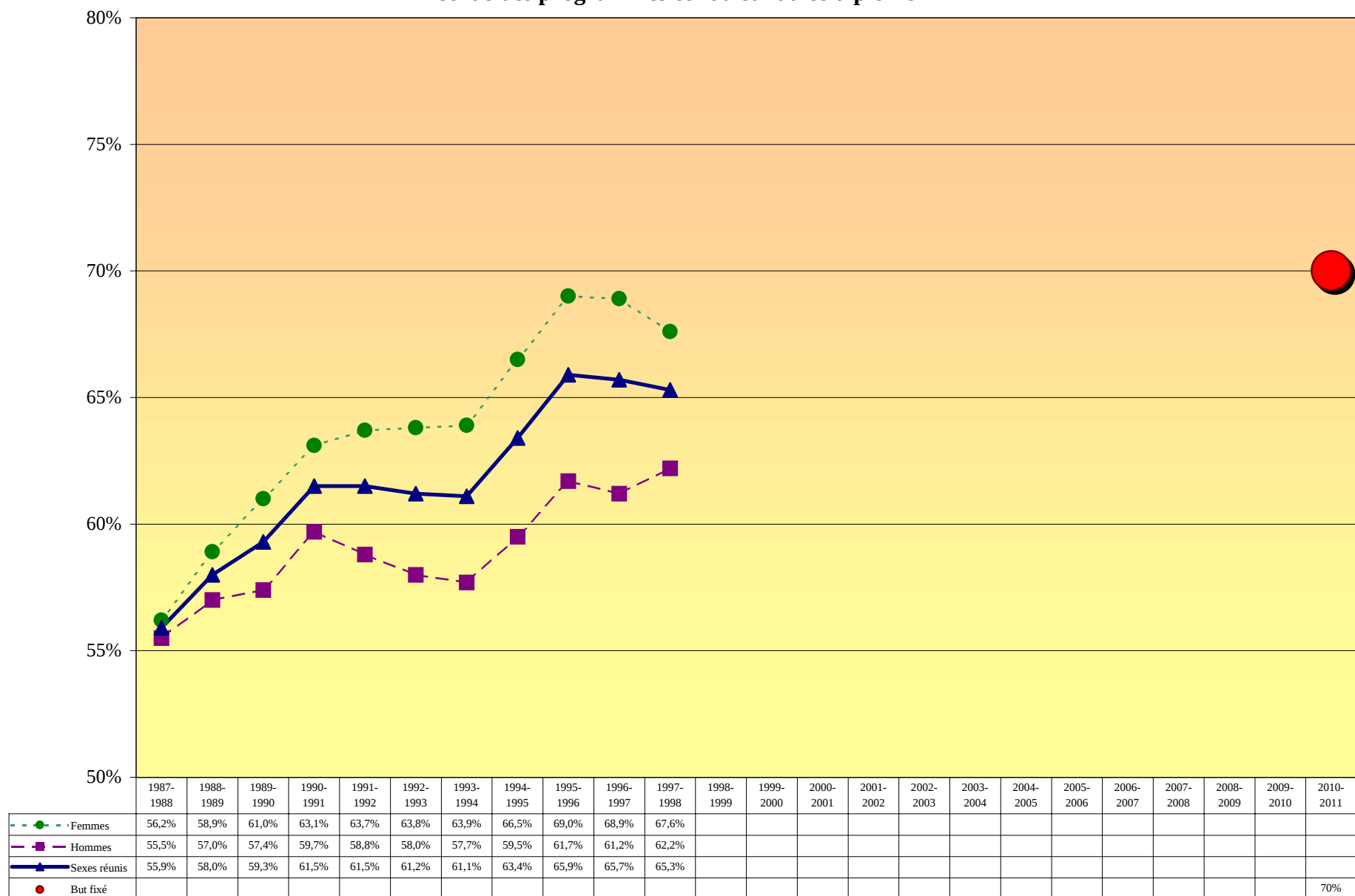
UNI 2 : Taux d'accès aux programmes d'études conduisant au baccalauréat



Définition : Proportion d'une génération qui s'inscrit à un programme d'études conduisant au baccalauréat.

Source : ministère de l'Éducation, *Indicateurs de l'éducation*, édition 2000 à venir, Québec, fiche 2.10.

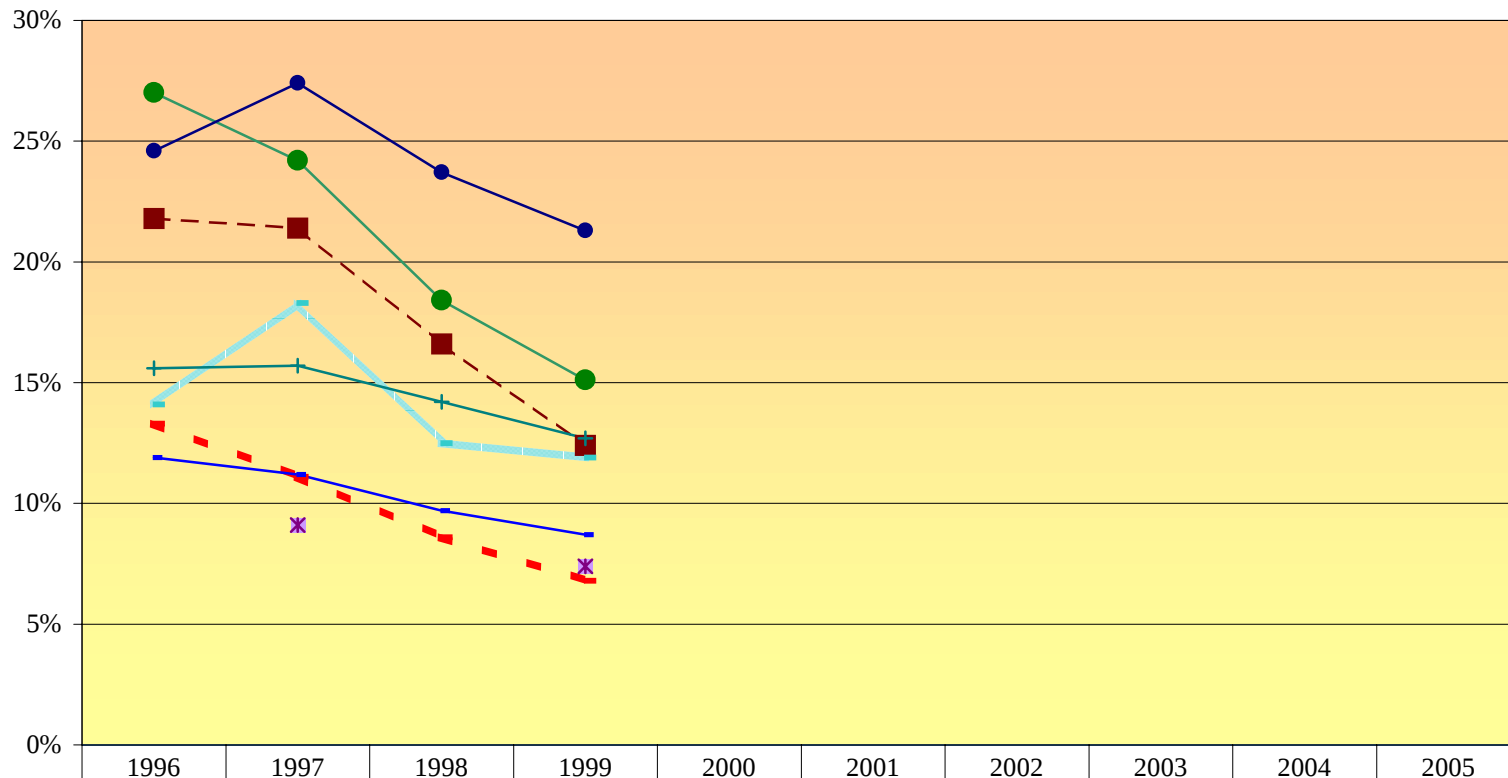
UNI 3 : Proportion d'étudiantes et d'étudiants qui ont obtenu leur baccalauréat parmi celles et ceux qui sont sortis des programmes conduisant à ce diplôme



Définition : Proportion des nouveaux titulaires d'un baccalauréat parmi l'ensemble des étudiantes et des étudiants quittant, avec ou sans diplôme, les programmes d'études conduisant au baccalauréat, selon l'année de leur dernière inscription. On ne tient pas compte de la durée de leurs études.

Source : ministère de l'Éducation, *Indicateurs de l'éducation*, édition 2000 à venir, Québec, fiche 3.6.

CONTEXTE 1 : Taux de chômage des personnes diplômées selon l'ordre d'enseignement et le type de diplôme



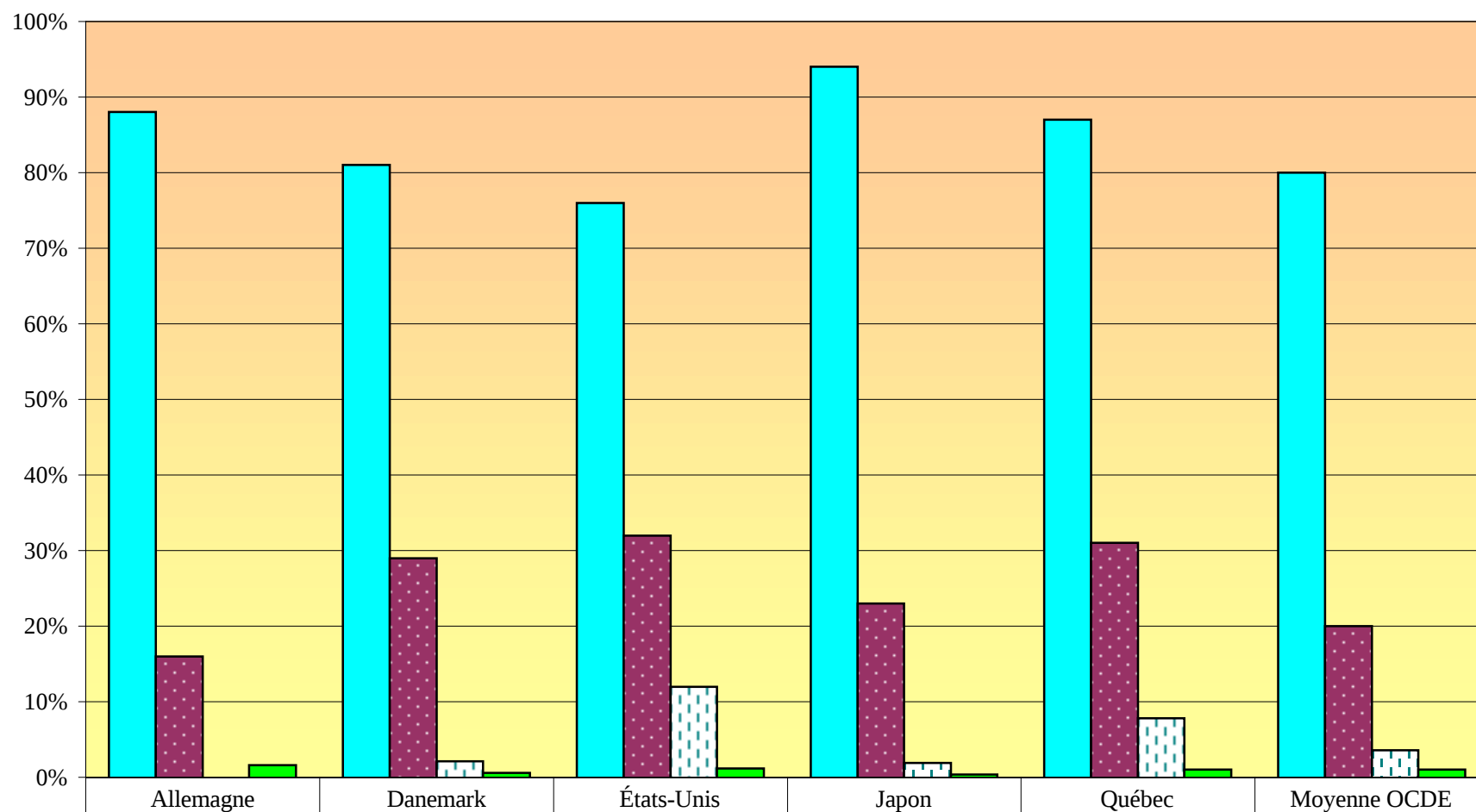
	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
● Secondeire DEP	27,0%	24,2%	18,4%	15,1%						
■ Secondeire ASP	21,8%	21,4%	16,6%	12,4%						
■ Collégial technique	13,3%	11,1%	8,6%	6,8%						
■ Collégial préuniversitaire	14,1%	18,3%	12,5%	11,9%						
× Baccalauréat		9,1%		7,4%						
● Population 15-19 ans	24,6%	27,4%	23,7%	21,3%						
+ Population 20-24 ans	15,6%	15,7%	14,2%	12,7%						
+ Population 25-34 ans	11,9%	11,2%	9,7%	8,7%						

Définition : Pour établir les taux de chômage, le Ministère procède à partir des enquêtes *Relance* effectuées auprès des personnes diplômées des différents ordres d'enseignement. On distingue au secondaire les titulaires d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) des élèves ayant obtenu une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) et, au collégial, les personnes diplômées en formation technique de celles diplômées en formation préuniversitaire.

Les taux de chômage pour la population québécoise fournis par groupes d'âge (15-19 ans, 20-24 ans, 25-34 ans) sont obtenus de Statistique Canada et concernent les personnes de toutes formations, dont l'expérience de travail peut différer de celles des personnes récemment diplômées.

Source : ministère de l'Éducation, *Indicateurs de l'éducation*, édition 2000 à venir, Québec, fiche 6.3.

CONTEXTE 2 : Taux d'obtention d'un premier diplôme du secondaire, du baccalauréat, de la maîtrise et du doctorat au Québec comparés à des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)



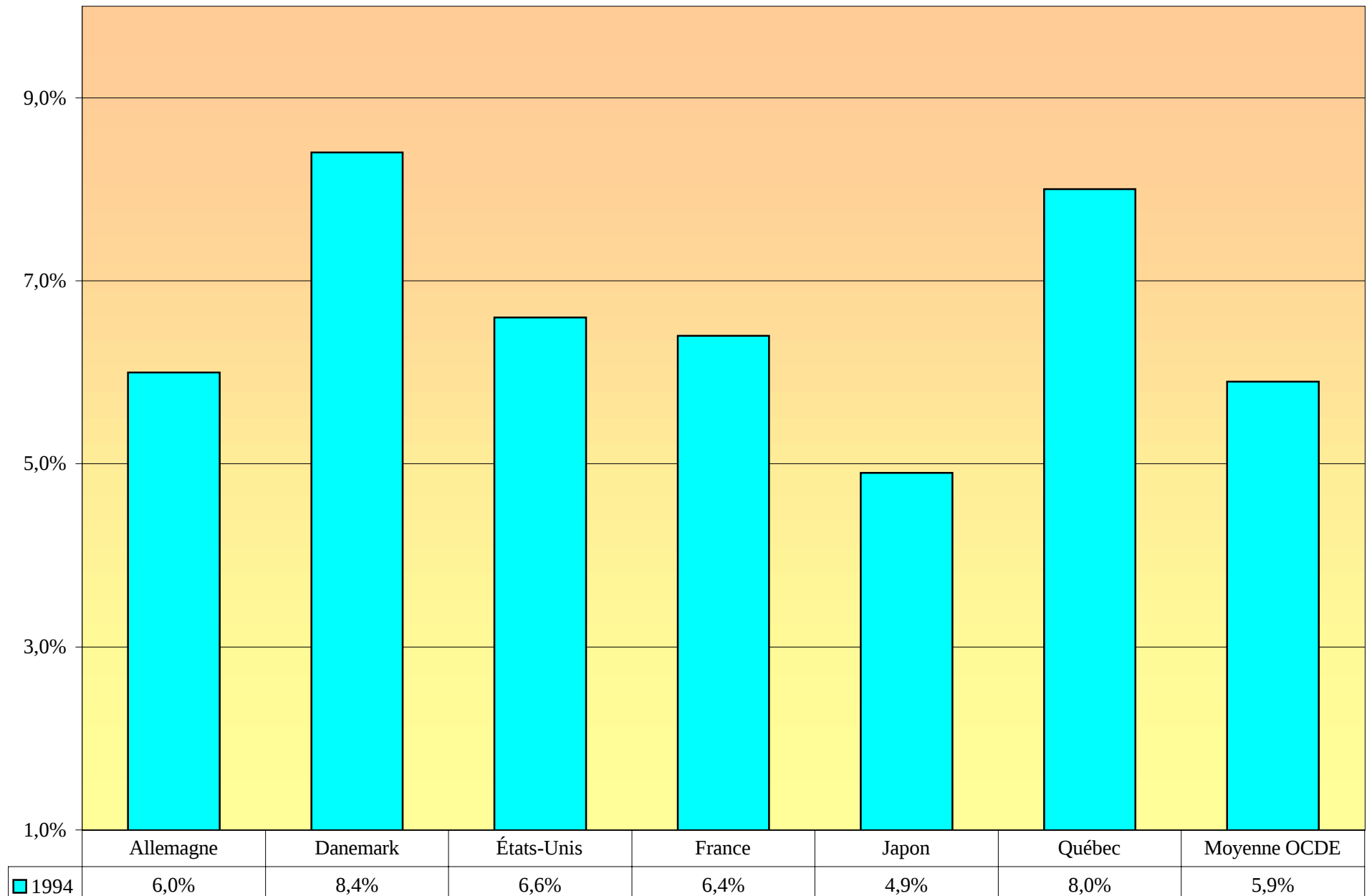
	Allemagne	Danemark	États-Unis	Japon	Québec	Moyenne OCDE
■ Secondaire	88%	81%	76%	94%	87%	80%
■ Baccalauréat	16%	29%	32%	23%	31%	20%
■ Maîtrise		2,1%	12,0%	1,9%	7,8%	3,6%
■ Doctorat	1,6%	0,6%	1,2%	0,4%	1,0%	1,0%

Définition : Rapport entre le nombre de personnes obtenant un diplôme particulier en 1995, peu importe leur âge, pour divers ordres d'enseignement dans chaque pays.

Source : ministère de l'Éducation, *Bulletin statistique de l'éducation*, n° 4, juin 1998.

Note : Ce taux se distingue de la proportion d'une génération qui obtient un diplôme du secondaire avant l'âge de 20 ans (PRI-SEC 1).

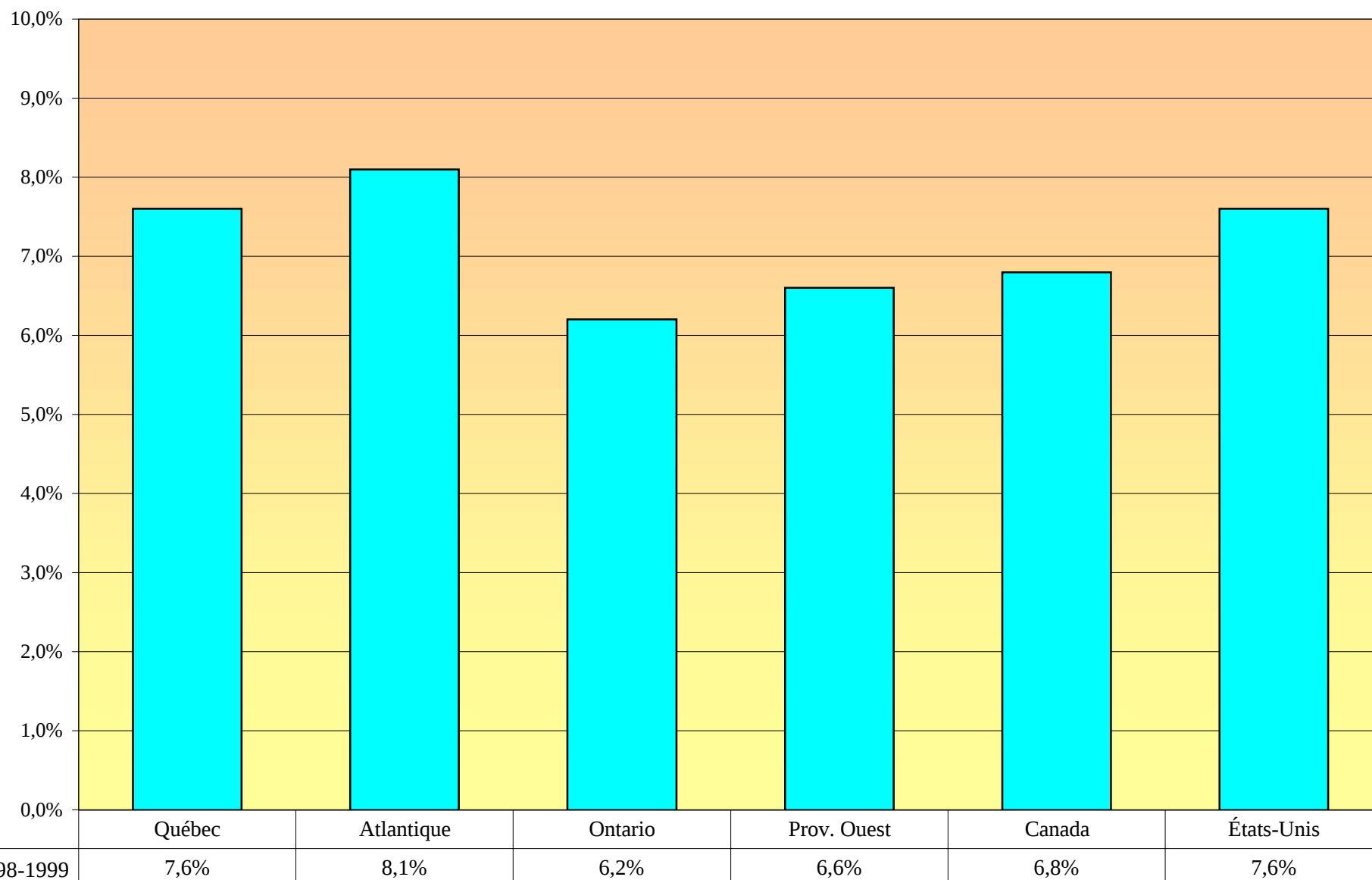
**CONTEXTE 3 : Dépenses d'éducation par rapport au PIB en comparaison avec des pays
de l'Organisation de coopération et de développement économiques en 1994 (OCDE)**



Définition : Rapport entre la dépense globale en éducation et le produit intérieur brut (PIB).

Source : ministère de l'Éducation, *Bulletin statistique de l'éducation*, n° 3, juin 1998.

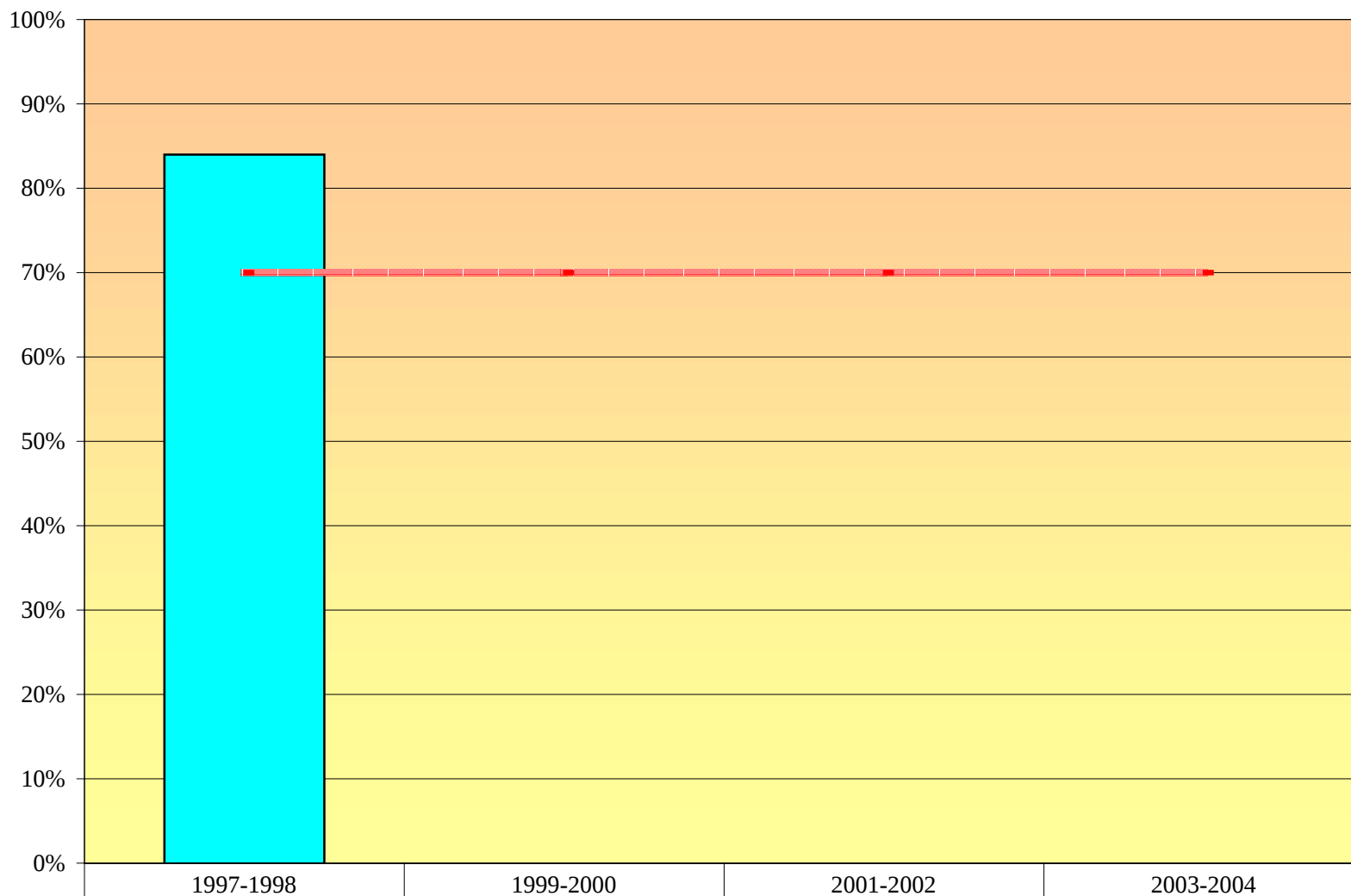
**CONTEXTE 4 : Dépenses d'éducation par rapport au PIB en comparaison
avec les territoires limitrophes en 1998-1999**



Définition : Rapport entre la dépense globale en éducation et le produit intérieur brut (PIB). Les dépenses d'éducation comprennent la dépense de fonctionnement et celle d'immobilisation des établissements d'enseignement de tous les ordres d'enseignement, réseaux public et privé, la dépense de gestion du Ministère, la contribution gouvernementale aux régimes de retraite du personnel et d'autres dépenses liées à l'enseignement, conformément au concept défini par Statistique Canada.

Source : MEQ, *Indicateurs de l'éducation*, édition 2000 à venir, Québec, fiche 1.1.

AFE 1 : Taux de satisfaction des usagères et des usagers en ce qui concerne les services de l'Aide financière aux études



 Taux de satisfaction	84%			
 But fixé	70%	70%	70%	70%

Définition : Résultats d'un sondage téléphonique mené auprès des étudiantes et des étudiants qui ont demandé un soutien financier, indépendamment du fait qu'ils ont obtenu ou non un prêt ou une bourse, que ces démarches ont été entreprises auprès du Ministère ou auprès de leur établissement d'enseignement. L'indicateur illustré est le taux de satisfaction globale. Les autres indicateurs sont décrits dans l'Entente de gestion de l'Aide financière aux études à laquelle il y a lieu de se référer pour une description détaillée de l'ensemble des indicateurs utilisés pour le suivi de la performance de cette unité autonome de service.

Source : ministère de l'Éducation, Aide financière aux études, *Rapport annuel de gestion*, édition 1998-1999.